nwmo

NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

RAPPORT ANNUEL 2004

# Dialogue

## Du dialogue à la décision :

LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE DU CANADA

nwmo

NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

Honorable John Efford
Ministre des Ressources naturelles du Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Mars 2005

Monsieur le ministre,

Nous avons l'honneur de vous présenter le troisième rapport annuel de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN).

L'exercice financier 2004 constitue la deuxième année complète d'exploitation de la SGDN.

Nous présentons ce rapport conformément aux articles 16 (1) et 23 (1) de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire.

Suivant nos obligations en vertu de l'article 24 de la Loi, nous mettons aussi ce rapport à la disposition du public.

Respectueusement soumis,

K. E. Nash

Ken Nash
Président du conseil

E Dowdeswell

Elizabeth Dowdeswell
Présidente

Tél. 416.934.9814
Téléc. 416.934.9526
Sans frais 1.866.249.6966

49, avenue Jackes, RDC
Toronto Ontario Canada M4T 1E2
www.sgdn.ca

# Du dialogue à la décision :

## LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE DU CANADA

TABLE DES MATIÈRES


PAGE . 4 — VISION, MISSION ET VALEURS

PAGE . 6 — MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

PAGE . 8 — MANDAT DE LA SGDN
Á propos de la SGDN
Á propos de l'étude

PAGE . 10 — RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

PAGE . 12 — L'ÉTUDE – UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT
Élargissement du dialogue – Faits saillants de 2004
Engagement par la recherche et l'analyse

PAGE . 22 — ÉLABORATION D'UN CADRE D'ÉVALUATION
Comprendre les valeurs canadiennes
Sollicitation de commentaires – Document de discussion no 1
Poursuite de la recherche et de l'analyse

PAGE . 29 — LES OPTIONS ET LEURS IMPLICATIONS
Présentation du cadre d'évaluation
Commentaires
Dialogues avec les autochtones
Dialogues avec le grand public
Observations relatives au contexte

PAGE . 39 — REGARD SUR L'AVENIR
Réflexion sur les enjeux futurs
Atteinte de nos objectifs finaux

PAGE . 44 — LE CONSEIL CONSULTATIF
Fonctionnement
Activités en 2004

PAGE . 48 — LES FONDS EN FIDÉICOMMIS

PAGE . 49 — PROFIL DE LA SOCIÉTÉ
La société
Le conseil d'administration
Le conseil consultatif

ÉTATS FINANCIERS

# Du dialogue à la décision:

## LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE DU CANADA

VISION, MISSION ET VALEURS

# VISION:

Comment la SGDN voit-elle l'avenir?

# MISSION:

Quel est l'objet de la SGDN?

# VALEURS:

Qu'est-ce qui guide le travail de la SGDN?

# VISION, MISSION ET VALEURS

## VISION

Notre vision est d'assurer la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire du Canada d'une façon qui protège la population et respecte l'environnement, maintenant et à l'avenir.

## MISSION

L'objet de la SGDN est d'élaborer de concert avec le public canadien une méthode socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire du Canada.

## VALEURS

Les principes fondamentaux qui nous guident dans notre travail sont :

### L'INTÉGRITÉ

Nous agirons de façon franche, honnête et respectueuse avec tous ceux et celles, sociétés, groupes ou particuliers, qui seront nos interlocuteurs dans l'exécution de notre mandat.

### L'EXCELLENCE

Nous n'auront cesse de nous assurer que nos engagements et nos décisions soient garantes d'une expertise inégalée, d'une intelligence profonde et d'un instinct novateur.

### L'ENGAGEMENT

Nous rechercherons la participation de tous les groupes d'intérêt et serons réceptifs aux points de vue et aux perspectives les plus variés. Nous communiquerons avec le public et le consulterons activement, poussant la réflexion et encourageant un dialogue constructif.

### LA RESPONSABILITÉ

Nous saurons rendre compte, suivant les normes établies, de la gestion avisée, prudente et efficiente de nos effectifs et de notre budget; nous assumerons nos responsabilités entièrement.

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a l'honneur de présenter son troisième rapport annuel au ministre des Ressources naturelles du Canada. L'année 2004, deuxième année complète d'exploitation de la SGDN, aura été l'occasion pour la Société de franchir d'autres étapes importantes vers le parachèvement de son étude de trois ans.

Les activités d'engagement variées auxquelles elle a convié les Canadiens ont permis à la SGDN de clarifier les valeurs et les principes communs sur lesquels prendront appui ses recommandations relatives à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Une évaluation rigoureuse nous a par ailleurs permis d'approfondir notre compréhension des options à l'étude.

La Société a publié en septembre 2004 son deuxième document de discussion, intitulé ***Les options et leurs implications.*** Le document a été au centre du dialogue national avec les Canadiens ayant accepté de participer aux activités de la Société l'an dernier et au début de 2005. Il a présenté un cadre d'évaluation des options qui reflète les objectifs et les préoccupations des Canadiens. Il a également fait état des résultats de l'évaluation préliminaire de ces options, afin de favoriser la tenue d'une discussion ouverte et informée. Ce faisant, il a permis d'exposer les questions difficiles que soulève l'évaluation comparative des points forts et des limites des trois solutions de gestion expressément mentionnées dans la Loi sur les déchets de combustible nucléaire (LDCN).

En 2005, la SGDN entend passer en revue toutes les contributions du public et tous les travaux de recherche et d'analyse qu'elle a commandés en vue de formuler sa recommandation définitive. Fidèle à la démarche entreprise en 2004, elle continuera d'étudier les options proposées dans le contexte canadien et de les évaluer à l'aune du solide cadre éthique et social qui s'est élaboré au fil de l'étude.

La Présidente a continué de favoriser une approche qui mise à la fois sur la mobilisation de la population et sur un riche corpus de rapports d'analyse essentiels pour assurer une évaluation équilibrée, objective et complète. Le programme de sensibilisation de la SGDN convie les citoyens de toutes les régions du Canada à participer à l'examen des problèmes soulevés et à lui faire part de leurs réflexions. Les membres du Conseil d'administration souscrivent sans réserve au programme d'engagement de la SGDN et estiment que son étude se compare avantageusement aux études analogues réalisées ailleurs dans le monde de par sa profondeur et son souci de refléter les valeurs de la société. L'engagement des membres du Conseil d'administration à tenir le dialogue le plus large et le plus inclusif possible témoigne de leur détermination à veiller à ce que la méthode optimale soit recommandée au gouvernement du Canada. Les membres du Conseil d'administration sont résolus à veiller à ce que la SGDN s'acquitte du mandat qui lui a été confié en vertu de la LDCN et à mettre les ressources nécessaires à sa disposition.

La SGDN est tenue en vertu de la LDCN de présenter ses recommandations au gouvernement du Canada au plus tard le 15 novembre 2005. Cela étant, le plan d'activités pour 2005 vise avant tout à faire la synthèse des travaux d'analyse et des réflexions

Message du prési

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

de la SGDN et des valeurs les plus chères à la population canadienne. Les membres du Conseil d'administration sont persuadés que le rapport d'étude final saura satisfaire aux obligations découlant de la LDCN, refléter les contributions et les attentes de la société et fournir au gouvernement une assise solide pour asseoir ses délibérations et lui permettre de prendre la meilleure décision eu égard à une gestion à long terme sûre et responsable.

Le Conseil consultatif et les propriétaires de déchets nucléaires ont contribué de façon capitale aux grands progrès réalisés en 2004. Leur diligence et les avis éclairés qu'ils ont prodigués à la SGDN ont permis à celle-ci d'améliorer son étude au double plan du fond et du processus. Conformément à son mandat, le Conseil consultatif fera part au gouvernement de ses observations écrites concernant l'étude de la SGDN.

En 2004, les sociétés membres de la SGDN ont continué de s'acquitter de l'obligation qui leur est faite en vertu de la LDCN de prendre les dispositions voulues pour assurer le financement de la solution de gestion retenue par le gouvernement. La Loi oblige Ontario Power Generation Inc., la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, Hydro-Québec et Énergie atomique du Canada limitée à verser chaque année des sommes substantielles dans les fonds établis par les sociétés productrices d'énergie nucléaire du Canada. Ces fonds, qui représentent la pierre angulaire de la LDCN, permettront à la SGDN de disposer des sommes nécessaires pour mettre en œuvre la solution privilégiée par le gouvernement. Au total, 770 millions de dollars ont été versées dans les fonds en fidéicommis depuis l'adoption de la Loi en 2002.

Le Conseil d'administration s'emploie à faire en sorte que l'étude soit menée en conformité avec l'esprit de la Loi et que la Société dispose des outils nécessaires pour jouer le rôle qui lui a été confié. Bien que la SGDN fasse actuellement converger ses efforts sur le parachèvement de l'étude, les membres du Conseil d'administration sont conscients que son mandat englobe aussi la mise en œuvre de la solution retenue par le gouvernement. Le Conseil d'administration s'est donc efforcé d'établir l'assise nécessaire à la SGDN pour passer à la prochaine étape de l'exécution du mandat qui lui a été confié par la Loi.

Au nom du Conseil d'administration, je voudrais remercier tous ceux et celles dont les contributions ont influé sur le déroulement de la présente étude et ne manqueront pas de se répercuter sur le résultat final de l'évaluation. Alors que s'amorce la dernière étape de l'étude menée par la SGDN, j'espère que les Canadiens continueront de nous faire part de leurs observations.

Ken Nash
Président du conseil

dent du conseil

## MANDAT DE LA SGDN

### À propos de la SGDN

Au Canada, les propriétaires de combustible nucléaire irradié en assurent une gestion sûre dans des installations de stockage humide ou de stockage à sec situées à l'emplacement des réacteurs, qui respectent toutes les exigences réglementaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire ou vont au-delà de celles-ci. Ces installations ne représentent toutefois qu'une solution provisoire au problème de la gestion du combustible irradié. Comme bien d'autres pays, le Canada a maintenant entrepris de procéder à un examen exhaustif des solutions de gestion à long terme qui s'offrent à lui.

Le gouvernement du Canada a adopté en novembre 2002 la Loi sur les déchets de combustible nucléaire (LDCN). L'objet de la LDCN est de créer une structure permettant au gouvernement du Canada de prendre une décision concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, dans une perspective globale, intégrée et efficiente de la question au Canada.

La Loi oblige les principaux propriétaires de déchets de combustible nucléaire — Ontario Power Generation, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec – à établir un organisme, la SGDN, ayant pour mandat:

- de consulter les Canadiens et d'étudier les méthodes possibles de gestion du combustible nucléaire irradié du Canada;
- de recommander une méthode de gestion;
- de présenter un rapport d'étude au gouvernement du Canada.

La Loi prévoit la création d'un Conseil consultatif ayant pour fonction de faire des observations sur l'étude et les solutions de gestion proposées par la SGDN. La Loi autorise le gouvernement du Canada à décider de la méthode à adopter. Celle-ci sera alors mise en œuvre par la SGDN. Le public aura encore d'autres occasions de participer au processus à l'occasion des séances de consultations tenues par les organismes de réglementation dans le cadre de l'étude d'impact et du processus d'autorisation.

M

## MANDAT DE LA SGDN

### À propos de l'étude

La SGDN doit réaliser une étude, dont elle doit faire rapport au ministre des Ressources naturelles du Canada, exposant:

- ses propositions de gestion des déchets nucléaires ainsi que les observations de son Conseil consultatif et du public à leur sujet;
- la solution de gestion qui a sa préférence.

L'étude doit évaluer les solutions de gestion proposées aussi bien sous les aspects éthique, social et économique que du point de vue technique – tout en tenant compte des régions économiques où chacune des solutions pourrait être mise en œuvre. Cependant, il ne revient pas à la SGDN de procéder à la sélection du site.

Chaque proposition exposée dans l'étude de la SGDN doit faire l'objet de consultations auprès du grand public et notamment des peuples autochtones. Bien que la SGDN puisse aussi examiner d'autres méthodes, elle doit au moins examiner les trois méthodes suivantes aux termes de la LDCN :

- l'évacuation en couches géologiques profondes dans le Bouclier canadien;
- l'entreposage à l'emplacement des réacteurs nucléaires;
- l'entreposage centralisé (en surface ou souterrain).

La LDCN accorde à la SGDN un délai de trois ans pour compléter ses consultations publiques et soumettre son étude au gouvernement. La SGDN doit présenter son rapport d'étude au ministre des Ressources naturelles du Canada au plus tard le 15 novembre 2005. Le rapport doit également être mis à la disposition du public à la même date.

Pour obtenir plus de renseignements sur la Loi sur les déchets de combustible nucléaire et sur le mandat de la SGDN, visitez notre site Web: http://www.sgdn.ca.

andat



## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le mandat qui nous a été confié de recommander une solution optimale pour la gestion future du combustible nucléaire irradié du Canada représente un défi de taille. Le présent rapport fait état de la démarche que nous avons adoptée pour nous acquitter de cette tâche et des réflexions que nous ont inspirées les connaissances acquises.

Notre plan d'étude repose sur la prémisse selon laquelle l'instauration d'une culture de responsabilité exige la prise en compte tant des valeurs et priorités des citoyens que des connaissances techniques et scientifiques, dans un processus d'enrichissement mutuel. La SGDN fournit la plate-forme nécessaire à la tenue de cet important dialogue entre la communauté scientifique et la société civile.

Nous avons entrepris l'année par une série d'activités conçues pour nous permettre de cerner et de comprendre les valeurs qui tiennent à cœur aux Canadiens. La solution recommandée ne saurait en effet inspirer quelque confiance que ce soit à long terme si nous sommes incapables de nous mettre au diapason de la population. La logique implacable d'un exposé scientifique ou d'un rapport d'analyse ne suffit pas à emporter l'adhésion.

Nous avons tenté d'établir un dialogue éclairé avec un échantillon représentatif de Canadiens. En se frottant à la complexité du problème et en prenant conscience de la nécessité d'en arriver à des compromis, les participants en sont venus à établir un certain nombre de terrains d'entente. Ils nous ont clairement indiqué que la nécessité prépondérante pour eux devait toujours être de garder la population à l'abri des dangers. Ils ont dit éprouver à ce sujet un sentiment de responsabilité à l'égard de la génération actuelle, dans toutes les parties du pays, et des générations futures. Ils ont souligné l'importance d'assurer une bonne intendance des ressources et de l'environnement. Enfin, ils nous ont dit s'attendre à ce que les systèmes et les institutions mis en place soient adaptables, responsables et inclusifs. Voilà autant de points sur lesquels les Canadiens sont revenus avec fréquence et insistance.

Parallèlement, les travaux d'une équipe d'évaluation multidisciplinaire nous ont permis de pousser plus loin l'analyse des solutions proposées. La recherche d'une solution de gestion qui soit respectueuse de l'environnement, socialement acceptable, techniquement fiable et économiquement viable nous oblige à étudier le problème sous divers angles et à faire appel à des spécialistes de disciplines variées. La complexité de cette importante question d'intérêt public, l'incertitude qui lui est associée et l'horizon temporel éloigné dont elle nécessite la prise en compte font qu'il est impératif de procéder à une analyse systémique générale. L'originalité de cet exercice réside dans le fait qu'il prend appui sur les questions fondamentales cernées par les Canadiens. Alors que les données techniques nécessaires nous ont été fournies par des experts de l'industrie, les critères environnemental, économique, social et éthique sont directement inspirés des contributions des citoyens.

Après un examen rigoureux et systématique tenant compte des divers critères à considérer, l'équipe d'évaluation en est venue à la conclusion que chacune des options à l'étude présente des avantages et des inconvénients qui lui sont propres. Son rapport représente une composante clé de notre deuxième document de discussion ***« Les options et leurs implications »***.

Le document a servi de base à plus de 120 séances d'information et de discussion organisées dans chacune des provinces et chacun des territoires du pays. Ces séances bien annoncées nous ont rappelé combien il est difficile de persuader les citoyens qu'il s'agit d'une question digne d'attention et qu'ils peuvent réellement peser sur l'issue des délibérations. Nous

## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

n'en sommes pas moins encouragés par les questions, contributions et conversations particulièrement réfléchies auxquelles ont donné lieu les échanges avec les quelque 900 citoyens ayant participé aux réunions.

Je suis également heureuse de constater que les activités de mobilisation conçues et mises en œuvre par les Autochtones se révèlent particulièrement fructueuses. Tout en incitant à la prudence, en nous faisant partager leurs connaissances, les peuples autochtones trahissent à n'en pas douter le souhait d'influer sur le processus de prise de décision de façon réelle et positive. Nous demeurons résolus à offrir aux peuples autochtones l'occasion de participer activement à notre étude.
Nous continuons par ailleurs de solliciter l'avis et les conseils des experts techniques et des décideurs concernant les questions soulevées par les Canadiens au cours des séances de discussion. Nous entendons tout faire pour bien comprendre la nature du risque et mettre à la disposition du public l'information la plus actuelle et la plus fiable à ce sujet. Nous voulons être en mesure de garantir à la population qu'il est possible de concevoir la méthode recommandée de façon à en assurer la sécurité.

Nous ne sommes pas encore au bout de nos peines, mais, comme en témoigne le présent rapport, notre recherche de terrains d'entente entre les citoyens et les spécialistes de divers domaines – savoir autochtone, environnement, éthique, sociologie, économie, science, technique et affaires gouvernementales – porte fruit. Tous s'entendent pour reconnaître qu'il faut à tout prix éviter de compromettre la sécurité. Nous sommes convaincus que la génération actuelle est déterminée à choisir une option responsable, que cette option se doit d'être souple et adaptable, qu'elle doit permettre l'intégration des nouvelles connaissances et des progrès technologiques et que la façon dont la décision sera mise en œuvre peut fort bien revêtir une importance aussi grande que la décision elle-même.

Nous savons parfaitement que notre tâche sera ardue. Nous devrons nous résoudre à faire de difficiles compromis. Si besoin était, l'incertitude inhérente à l'horizon temporel dont doivent tenir compte nos travaux suffirait à nous inculquer une saine dose d'humilité. Nous savons pertinemment que le système de réglementation en place assure la sûreté des installations et la sécurité des Canadiens. Nous pouvons à juste titre être fiers des progrès réalisés au triple plan de la science, de la technologie et de la conception. Il n'en reste pas moins difficile de déterminer la meilleure façon de protéger l'intérêt public sans avoir la moindre possibilité de prévoir l'innovation technologique ni l'évolution de la société sur des centaines, voire des milliers d'années. La clé consiste peut-être à miser sur l'excellence et à adopter une stratégie qui favorise l'acquisition continue du savoir et l'adaptation au changement.

Alors que s'amorce la dernière année de notre étude et que nous nous préparons à vérifier nos observations et à approfondir notre réflexion en vue de présenter nos conclusions préliminaires, nous devrons encore faire appel à la bonne volonté de tous. À cet égard, nous sommes réconfortés de pouvoir compter sur les avis éclairés des membres du Conseil consultatif et sur le soutien indéfectible du Conseil d'administration. Les experts dévoués et les centaines de personnes qui nous somment de faire de notre mieux pour en arriver à une solution tout en respectant les réelles divergences de vue quant à l'importance à accorder aux diverses questions sont une source d'inspiration pour nous. Nous sommes bien résolus à relever ce défi au mieux de nos capacités.

Elizabeth Dowdeswell
Présidente

2004

## L'ÉTUDE – UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT

Afin d'élaborer une solution de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié du Canada, la SGDN a décidé de miser sur la concertation et de convier les parties intéressées à participer à un véritable dialogue de société.

La gestion du combustible nucléaire irradié nous oblige à la fois à faire preuve de rigueur scientifique et technique et à tenir compte des implications éthiques, sociales, culturelles, environnementales et économiques des décisions prises, telles que les Canadiens les perçoivent. Nous nous sommes donc efforcés de mobiliser des personnes et des organismes qui, ensemble, possèdent la largeur de vue, les connaissances et la vision nécessaires pour mener à bien une telle étude.

En 2004, une équipe multidisciplinaire, orientée dans son analyse par les commentaires formulés par les Canadiens, a procédé à une évaluation préliminaire devant servir de base à la poursuite du dialogue de société déjà engagé. En retour, les commentaires et les observations formulés par la population dans le cadre des activités d'engagement ont continué d'orienter l'étude. Bref, la SGDN a recueilli les observations des Canadiens et leur a fait part au fur et à mesure de ses réflexions. Ce chassé-croisé entre activités d'engagement et analyse par des experts se poursuivra jusqu'au parachèvement de l'étude en 2005.

Les sections qui suivent font état des activités variées que nous avons organisées en 2004 dans le cadre de notre étude.

### Élargissement du dialogue – Faits saillants de 2004

En 2004, nous avons incité les Canadiens à participer à notre étude en les conviant à un large éventail de séances de discussion, de réunions et d'ateliers.

Dialogue entre citoyens sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. En collaboration avec les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP), nous avons convié 462 citoyens à un dialogue délibératif portant sur leurs valeurs et leurs attentes. Cet exercice avait pour objet de nous aider à mieux comprendre comment la population en général appréhende les problèmes complexes soulevés par la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

- Ces dialogues délibératifs ont eu lieu entre février et mars 2004, dans les 12 villes canadiennes suivantes : Halifax, Moncton, Québec, Montréal, Toronto, London, Thunder Bay, Sudbury, Ottawa, Saskatoon, Calgary et Vancouver. Les participants ont été choisis au hasard par une maison de sondage pour être représentatifs de la population canadienne.
- Les RCRPP ont ensuite procédé à une analyse des données quantitatives et qualitatives recueillies et rédigé un rapport faisant état des valeurs fondamentales dont les Canadiens estiment qu'elles devraient guider la prise de décision en la matière. On peut consulter le rapport sur le site Web de la SGDN: http://www.sgdn.ca/valeurscanadiennes.

## L'ÉTUDE – UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT

Séances de discussion nationales et régionales. Aux mois de mars et avril 2004, la SGDN a organisé à Ottawa, North Bay, Montréal et Fredericton des séances de discussion nationales et régionales regroupant des citoyens et des représentants de divers organismes qui sont des habitués des discussions sur la gestion des déchets de combustible nucléaire irradié et d'autres questions d'intérêt public.

- Les participants à ces séances de discussion étaient invités à nous faire part de leur point de vue et de leurs observations à la lumière d'un examen critique du premier document de discussion de la SGDN, ***Posons-nous les bonnes questions?***

- Les réunions commençaient par une séance d'introduction d'une demi-journée, suivie d'une discussion électronique. Enfin, quelques semaines plus tard, les participants étaient conviés à une discussion facilitée d'une durée d'une journée afin d'examiner un certain nombre de sujets plus en détail et d'approfondir leur réflexion.

Discussions électroniques animées. En 2004, nous avons exploré plus avant les moyens de communications novateurs offerts par notre site Web afin d'engager les Canadiens dans une discussions électroniques séries de menées par l'Université Royal Roads.

- La première discussion électronique, qui a eu lieu le 26 octobre, avait pour thème le risque et l'incertitude associés à la gestion du combustible irradié. Le panel était formé de représentants de l'Enquête énergétique, de la School of Policy Studies de l'Université Queen's, de la Science and Technology Policy Research de l'Université de Sussex, du Center for Environmental Studies de Williams College et du Département de chimie de l'Université de Western Ontario. Environ 350 personnes ont suivi cette discussion sur le Web ou posé des questions aux panélistes.

- La deuxième discussion électronique, qui a eu lieu le 29 novembre, visait à déterminer le degré de sensibilisation à la question de citoyens plus jeunes tels que les stagiaires parlementaires, les fellows séniors d'Action Canada, les membres du Top Forty Under Forty, les étudiants nord-américains au doctorat en science, les membres de l'aile jeunesse des trois principaux partis politiques, les étudiants de l'Université Royal Roads ainsi que les diplômés et les chercheurs-boursiers de la Fondation Pierre-Elliott-Trudeau. Regroupés en quatre tables rondes, les participants devaient appliquer le cadre d'évaluation élaboré par la SGDN aux trois options à l'étude, en se fondant sur les trois questions posées dans le document de discussion no 2. Environ 75 personnes ont participé à la discussion.

Séances d'information et de discussion. De septembre à décembre 2004, près de 900 citoyens ont participé aux réunions organisées par la SGDN afin d'étudier le document de discussion no 2, ***Les options et leurs implications,*** et d'examiner les problèmes et les questions qu'il soulève.

- Ces 87 séances d'information et 33 séances de discussion avaient pour objet d'engager avec les Canadiens un dialogue portant sur les solutions de gestion à long terme du combustible irradié à l'étude et sur le cadre proposé aux fins de leur évaluation.

## L'ÉTUDE – UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT

- Ces 120 séances, dont au moins une a été tenue dans chacune des provinces et chacun des territoires (habituellement dans la capitale), nous ont permis de consulter les citoyens de partout au pays intéressés par la question. Dans les provinces dotées d'installations nucléaires, des séances ont eu lieu dans des centres régionaux facilement accessibles aux citoyens d'un vaste secteur. De même, des séances ont été organisées dans chacune des collectivités qui accueillent actuellement des installations de stockage provisoire de combustible irradié ou à proximité de ces collectivités.

- Nous avons organisé des séances à : Whitehorse, Yellowknife, Iqaluit, Vancouver, Edmonton, Regina, Pinawa, Winnipeg, Kenora, Huntsville, Sudbury, Thunder Bay, Kingston, Timmins, London, Toronto, Ottawa, Pembroke, Pickering, Clarington, Owen Sound, Bécancour, Québec, Sept-Îles, Rivière-du-Loup, Rouyn-Noranda, Montréal, Edmundston, Musquash, Fredericton, Halifax, Charlottetown, St-Jean de Terre-Neuve et Goose Bay.
- Dans chaque collectivité, les séances d'information – conçues pour informer les gens de l'étude et de l'état d'avancement des travaux – étaient suivies de séances de discussion animée. Les séances, qui étaient annoncées deux semaines d'avance à la radio et dans les journaux locaux, ont été couvertes par les médias et ont donné lieu à des entrevues avec les représentants des médias.

- Nous avons également écrit aux députés fédéraux et provinciaux des collectivités où nous avons tenu des activités d'engagement en 2004, afin de les aviser de la tenue desdites séances et de les mettre au fait de l'état d'avancement de notre étude.

- Le cahier d'exercices et le questionnaire créés à l'appui de ces séances pouvaient aussi être consultés en ligne par les personnes incapables d'assister aux séances ou préférant soumettre leurs commentaires par écrit. Les personnes désireuses d'obtenir des renseignements ou de faire des observations au téléphone pouvaient composer un numéro sans frais.

### Poursuite du dialogue avec la population des collectivités où sont implantées des centrales nucléaires.

- Nous avons continué de rencontrer les maires de ces collectivités, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de la Canadian Association of Nuclear Host Communities, dans le cadre de nos activités d'engagement et de les tenir au fait de l'état d'avancement des travaux.

- Certaines personnes résidant dans des collectivités qui accueillent actuellement des réacteurs nucléaires ont en outre assisté à nos séances de discussion et participé à notre sondage.

- Nous avons fait nombre de présentations sur demande à des groupes de citoyens, des comités consultatifs, des conseils municipaux, des comités de planification et d'autres comités.

### Dialogue avec les Autochtones.

La SGDN a mis en place un vaste programme conçu pour encourager les peuples autochtones du Canada à participer à l'orientation de son étude. Ce dialogue continue d'être un élément clé de notre programme d'engagement. Nous avons tenté de faire fond sur les

## L'ÉTUDE – UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT

ententes existantes de développement des capacités intervenues entre les peuples autochtones et l'administration fédérale et de les bonifier. Nos dialogues avec les peuples autochtones sont conçus et organisés par les Autochtones et leurs organismes, qui jouissent pour ce faire du soutien nécessaire de la SGDN au titre des ressources humaines, financières et techniques. Nous favorisons aussi la participation des organismes autochtones locaux ou régionaux désireux de prendre part à notre étude en coordination avec les programmes nationaux existants.

En 2004, pas moins de six organismes nationaux et de six organismes régionaux ou locaux ont participé à nos programmes. Les sections qui suivent font état des activités entreprises au cours de l'année 2004. On peut consulter les rapports relatifs à ces activités sur le site Web de la SGDN: http://www.sgdn.ca/dialoguesautochtones.

### Organismes nationaux

- Assemblée des Premières nations (APN). L'APN a mis sur pied une équipe de cinq personnes ayant pour mandat de coordonner et de mettre en œuvre son programme de dialogue sur les déchets nucléaires. L'équipe a établi un Conseil régional des chefs, examiné des questions d'ordre environnemental, organisé des dialogues régionaux dans le nord et le sud de l'Ontario, élaboré du matériel de vulgarisation destiné aux membres et mis sur pied des programmes spéciaux pour promouvoir la participation des jeunes.

- Ralliement national des Métis (RNM). Un coordonnateur national a été nommé pour chapeauter les cinq composantes régionales du RNM : Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique. Des dialogues régionaux sont en cours.

- Inuit Tapiriit Kanatami (ITK). L'organisme a nommé un coordonnateur national. Une séance spéciale sur la gestion des déchets de combustible nucléaire a eu lieu pendant la Conférence nationale inuite sur l'environnement (24 et 25 février 2004). L'ITK chapeaute quatre organisations chargées des revendications territoriales dans diverses régions et, en 2004, des ateliers initiaux ont été organisés dans deux de ces régions : Iqualuit (Nunavut, 9 et 10 novembre) et Inuvik (Inuvialuit, 17 et 18 novembre). Des ateliers similaires étaient prévus en 2005 à Kuujjuak (Nunavik - Nouveau Québec, 27 et 28 janvier) et à Makkovik (Labrador, 9 et 10 février).

- Congrès des peuples autochtones (CPA). Une fois le plan de travail confirmé par le Comité de direction national, la première réunion régionale du CPA a eu lieu à Calgary, du 18 au 20 décembre 2004. Le congrès regroupe les neuf organisations suivantes : la nation des Métis du Labrador, la Federation of Newfoundland Indians, le Native Council of Nova Scotia, le Native Council of Prince Edward Island, le Conseil des peuples

## L'ÉTUDE – UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT

autochtones du Nouveau-Brunswick, l'Alliance autochtone du Québec, le Western Satellite Office, les United Native Nations de Colombie-Britannique et l'Association des Métis autochtones de l'Ontario.

- Pauktuutit Inuit Women's Association. La Pauktuutit Inuit Women's Association a tenu le 8 novembre 2004 un atelier qui a permis à des femmes de partout dans l'Arctique d'étudier la question.

- Association des femmes autochtones du Canada (AFAC). En décembre 2004, nous avons conclu avec l'AFAC une entente de principe concernant la tenue à la fin février 2005 d'un atelier sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié du Canada.

Organismes locaux ou régionaux

- Association des Métis autochtones de l'Ontario (OMAA). L'OMAA a tenu un premier atelier dans le cadre de son assemblée générale annuelle, le 24 septembre 2004 à Sault Ste. Marie. Elle a par la suite organisé partout en Ontario une série de quelque 30 réunions, dont près du tiers avaient eu lieu à la fin de l'année.

- Sakitaawak Metis Society, nord-ouest de la Saskatchewan. Du 21 au 23 octobre 2004, la Sakitaawak Metis Society a tenu près de Beauval, en Saskatchewan, une retraite communautaire regroupant des représentants de 19 villes et villages, de cinq Premières nations (Cri et Dené), de l'industrie minière d'uranium et de la SGDN. Une proposition complémentaire prévoit d'élaborer le vocabulaire autochtone nécessaire pour décrire les questions liées à la gestion du combustible nucléaire irradié.

- Première nation Eabametoong, Fort Hope, Ontario. Les aînés de la communauté président à un processus en quatre étapes visant à explorer toutes les questions liées à la gestion du combustible nucléaire irradié du Canada et, en particulier, leurs implications pour les peuples autochtones. Après s'être réunis pour une première fois en décembre, les aînés ont convoqué une réunion communautaire. Ils entendent se réunir de nouveau les 19 et 20 janvier 2005 afin de tirer les conclusions qui s'imposent et de faire des observations à l'intention de la SGDN.

- Alliance Premier peuple de la côte-est, Nouveau-Brunswick. L'Alliance Premier peuple de la côte-est regroupe les Indiens non inscrits, les Indiens hors réserve et les Autochtones non affiliés du Nouveau-Brunswick. Les 6 et 7 novembre 2004, elle a tenu à Bathurst, au Nouveau-Brunswick un atelier sur la gestion du combustible nucléaire irradié dont les résultats ont été communiqués à la SGDN.

## L'ÉTUDE – UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT

- Western Indian Treaty Alliance (WITA). La WITA regroupe les Indiens non inscrits, les Indiens hors réserve et les Autochtones non affiliés de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Après avoir tenu une réunion du Comité directeur du projet à Winnipeg les 18 et 19 novembre, la WITA a tenu des réunions régionales à Edmonton, le 11 décembre, et à Regina, le 15 décembre.

- Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs (APC). L'APC est l'organisme affilié de l'Assemblée des Premières nations dans les Maritimes. Il prévoit tenir deux séances de discussion régionales au début de 2005.

Présentations soumises par le grand public. De nombreux Canadiens ont par ailleurs choisi de nous faire part de leurs contributions et observations par la poste ou par voie électronique.

- Que ce soit en réponse à nos documents de discussion ou à nos nombreux documents de référence, nous avons reçu plus de 110 présentations (1 500 pages Web de commentaires) que l'on peut consulter et commenter sur notre site Web.

Sondages d'opinion. Les sondages d'opinion publique ont représenté une composante importante du programme mis en œuvre pour solliciter l'avis des Canadiens et explorer les questions clés énoncées dans nos documents de discussion.

- En juin 2004, nous avons commandé une enquête téléphonique réalisée auprès de 1 900 Canadiens afin de recueillir leurs commentaires au sujet de notre premier document de discussion. Soucieux d'obtenir le point de vue des personnes vivant à proximité des centrales nucléaires, nous avons aussi interrogé un échantillon de 700 résidents représentatif des collectivités hôtes d'installations nucléaires de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick. Les 65 questions posées portaient sur la perception qu'ont les Canadiens du cadre d'analyse exposé dans notre premier document de discussion.

- En décembre 2004 et en janvier 2005, nous avons commandé une enquête qualitative afin d'explorer les difficultés que présentera la conciliation des exigences établies, quelle que soit la solution retenue. Nous avons par la suite convoqué des séances de discussion dans les cinq collectivités suivantes : Pickering, Sault Ste. Marie et Windsor, en Ontario (le 13 décembre) ainsi que St-Jean, au Nouveau-Brunswick et la Ville de Québec, au Québec.

## L'ÉTUDE – UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT

Sondages délibératifs. Environ 280 personnes ont accepté de participer à l'un ou l'autre des sondages délibératifs menés sur le site Web de la SGDN.

- Nous avons élaboré et mené sur notre site Web quatre sondages délibératifs correspondant chacun à une des quatre questions clés suggérées dans le premier document de discussion de la SGDN.

- Enfin, un cinquième sondage délibératif invitait les Canadiens intéressés à répondre aux questions posées dans le cadre du sondage téléphonique national.

Rencontres et ateliers thématiques. Nous avons organisé des réunions et des ateliers regroupant moins de participants afin de traiter de sujets précis et de questions clés de façon plus approfondie.

- La SGDN a rencontré des spécialistes en matière de développement durable et de protection de l'environnement de certaines des entreprises canadiennes les plus importantes et les plus progressistes du domaine.

- Nous avons rencontré des représentants d'Action déchets nucléaires, réseau d'organismes préoccupés par les déchets hautement radioactifs et l'énergie nucléaire au Canada.

- Nous avons tenu une table ronde avec les jeunes à l'occasion du International Young Nuclear Congress, événement ayant pour objet de stimuler la discussion entre jeunes professionnels de l'industrie nucléaire de partout dans le monde. La SGDN avait prévu une séance d'une demi-journée afin d'inviter les participants à faire un examen critique de son premier document de discussion et à lui faire part des questions dont ils estiment que le Canada doit tenir compte aux fins de l'élaboration d'une solution de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

- Les membres du personnel de la SGDN ont fait en 2004 de nombreuses allocutions devant des classes d'étudiants universitaires ou participé à des discussions avec ces étudiants, réunions qui ont été pour eux autant d'occasions d'informer les jeunes Canadiens et de solliciter leur point de vue.

- La SGDN fut invitée à présenter à la Fédération des municipalités du nord de l'Ontario (FMDNO) une séance d'information sur ses travaux, à Sudbury.

- En décembre, nous avons organisé avec le Forum des politiques publiques une table ronde des leaders d'opinion afin de rassembler des décideurs de diverses sphères des secteurs public et privé ayant été au cœur de la gestion des affaires publiques au Canada. Les participants ont tenté de déterminer la meilleure façon de concevoir des processus de mise en œuvre permettant de se gagner la confiance du public.

- La SGDN a rencontré des représentants de diverses associations de l'industrie nucléaire, notamment l'Association nucléaire canadienne et la Société nucléaire canadienne, et a, sur demande, présenté des séances d'information lors de divers événements et réunions organisés par l'industrie.

Pour obtenir plus de renseignements sur nos sondages d'opinion et sur les commentaires recueillis dans le cadre de notre étude, visitez notre site Web : www.sgdn.ca.

## L'ÉTUDE – UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT

Séances d'information à l'intention des représentants de l'administration publique.

- Nous nous sommes efforcés, au moyen de réunions, de bulletins écrits et d'ateliers, de tenir les représentants de la fonction publique et les élus des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux au courant de nos travaux.

- Nous avons aussi présenté des rapports sur l'état d'avancement aux députés fédéraux et provinciaux des collectivités où nous avons tenu des activités d'engagement en 2004.

Faits nouveaux sur la scène internationale. Nous avons continué en 2004 d'approfondir notre compréhension des techniques et des méthodes étudiées à l'échelle internationale.

Ces réunions nous ont permis de nous tenir au fait des normes et des pratiques exemplaires à l'échelle internationale pour ce qui concerne la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

- Nous avons rencontré des représentants de plusieurs organismes, notamment responsables de la gestion du combustible nucléaire irradié dans des pays tels que le Royaume-Uni et la Finlande ainsi que des représentants de plusieurs organismes internationaux qui ont pour mandat d'étudier les solutions de rechange en matière de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

- Nous avons aussi rencontré des représentants gouvernement en d'autres pays afin de prendre connaissance des enseignements qu'ils ont tirés de leurs expériences passées et des avenues qu'ils explorent maintenant. Nous avons participé au Forum sur la confiance des parties prenantes convoqué par l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE. À la demande du gouvernement fédéral, la SGDN a aussi participé à un forum scientifique sur la gestion des déchets et du combustible nucléaire organisé par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Enrichissement de notre gamme d'outils de communication. Outre les conversations en tête-à-tête, la SGDN a su faire appel à d'autres activités d'engagement et prendre d'autres initiatives en matière de communication en vue de tenir les citoyens canadiens informés de sa démarche et de recueillir leurs commentaires. Le site Web de la SGDN représente un outil de premier plan pour communiquer avec le grand public.

- Il contient tous les rapports de recherche et d'études réalisés pour le compte de la SGDN. On y trouve aussi des documents de référence, des rapports d'atelier, un rapport de recherche sur les attitudes du public ainsi que les deux premiers documents de discussion de la SGDN.

- On peut y consulter des fiches d'information portant sur la Société, son mandat, les questions autour desquelles s'articule son étude ainsi que ses plans d'engagement et un calendrier des événements.

## L'ÉTUDE – UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT

- Les visiteurs au site sont aussi invités à partager leur point de vue sur les documents affichés, soit en formulant des commentaires, soit en soumettant une présentation ou en remplissant un questionnaire d'enquête ou un cahier d'exercices.

- À la demande expresse des deux organismes, nous affichons aussi sur le site les procès-verbaux des réunions du Conseil consultatif et du Conseil d'administration.

Le site a fait l'objet de quelque 146,000 visites depuis son lancement, et le nombre de ses consultations mensuelles s'est accru constamment pour atteindre environ 15 000 à l'heure actuelle. Nous avons aussi tenu le public au fait de nos travaux en élaborant et en diffusant divers documents imprimés ou électronique.

- Nous avons distribué plus de 3 200 exemplaires de notre deuxième document de discussion, ***Les options et leurs implications.***

- Nous avons distribué plus de 1 700 copies du DVD d'introduction à l'étude de la SGDN.

- La SGDN publie à intervalles réguliers un bulletin qui est accessible sur son site Web, au même titre que des documents vidéo, les allocutions prononcées par les membres de la Société et un calendrier des événements.

- Les nombreuses allocutions prononcées et les nombreuses entrevues accordées aux médias locaux et nationaux, la publicité diffusée dans la presse écrite et dans la presse électronique, les entrevues accordées aux médias locaux concernant les séances d'information et de discussion organisées par la SGDN partout au pays ainsi que la diffusion de notre deuxième document de discussion ont toutes contribué à accroître la notoriété de la SGDN en 2004.

### Engagement par la recherche et l'analyse

Depuis le début, nous estimons que nos activités de recherche et d'analyse font partie intégrante du programme d'engagement autour duquel s'articule notre étude. En 2004, nous avons entrepris deux étapes distinctes des travaux nécessaires pour évaluer les options proposées.

- Tout d'abord, en janvier 2004, forts des commentaires recueillis dans le cadre des activités d'engagement menées auprès des Canadiens et des résultats de nos travaux préliminaires de recherche et d'analyse, nous avons entrepris l'évaluation préliminaire des trois options mentionnées dans la LDCN (l'évacuation en couches géologiques profondes dans le Bouclier canadien, l'entreposage à l'emplacement des réacteurs nucléaires et l'entreposage centralisé [en surface ou souterrain]). Nous avons mis sur pied une équipe d'évaluation multidisciplinaire ayant pour mandat d'élaborer un cadre d'analyse en tenant compte des commentaires formulés

## L'ÉTUDE – UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT

par les Canadiens, puis d'appliquer ce cadre à l'évaluation préliminaire des solutions de gestion. Cette évaluation, qui forme une composante clé du deuxième document de discussion, est traitée plus en détail à la page 27.

- À l'automne 2004, nous sommes passés à la deuxième étape de notre analyse des solutions de gestion. En prenant appui sur les résultats de l'évaluation préliminaire et sur les observations de la population, nous avons comparé les avantages, les risques et les coûts associés aux diverses solutions de gestion, en tenant compte des caractéristiques des régions économiques où les solutions peuvent être mises en oeuvre.

Par ailleurs, les membres de notre table ronde sur l'éthique ont continué de se rencontrer tout au long de l'année afin de nous aider à tenir compte des dimensions sociales et éthiques de notre étude. La table ronde est formée d'éthiciens spécialistes de disciplines aussi diverses que la médicine, la technologie, le droit et les affaires.

- Nous avons continué de confier à des membres du milieu universitaire et de l'industrie la rédaction de mémoires et d'études sur divers sujets.

Les rapports afférents à toutes les activités d'engagement de la SGDN sont affichés sur le site Web de la Société.

Les activités d'engagement de la SGDN n'ont rien de ponctuelles, elles s'inscrivent plutôt dans un programme visant l'établissement d'une relation à long terme. La SGDN s'efforce de favoriser la communication avec les nombreux groupes d'intérêt appelés à continuer de participer à ses travaux tant au chapitre de la prise de décisions qu'à celui de la mise en œuvre. Les sections suivantes font état des principaux messages qui nous ont été communiqués en 2004.

## ÉLABORATION D'UN CADRE D'ÉVALUATION

En 2004, deux volets très importants de l'étude sont venus enrichir notre réflexion : les activités d'engagement auprès des citoyens et des organismes et les travaux afférents au peaufinage du cadre d'analyse et à son application à l'examen des solutions de gestion.

### Comprendre les valeurs canadiennes

Au cours du premier semestre de 2004, nous avons mené de front trois activités fondamentales qui nous ont permis de clarifier et de définir de façon plus explicite les valeurs et les considérations éthiques devant servir d'assise à notre évaluation :

- le dialogue national avec les citoyens, qui a réuni un échantillon représentatif de la population canadienne en vue d'explorer les valeurs fondamentales devant être prises en compte aux fins de l'évaluation (http://www.sgdn.ca/valeurscanadiennes);
- des dialogues avec les Autochtones, convoqués et organisés par les peuples autochtones eux-mêmes en vue d'explorer comment leurs valeurs, leurs connaissances et leur vision, notamment les connaissances propres au savoir traditionnel, peuvent contribuer à orienter l'étude de la SGDN (http://www.sgdn.ca/dialoguesautochtones);
- notre table ronde sur l'éthique, qui a continué à nous aider à articuler et soupeser, au fur et à mesure que progresse notre étude, les considérations éthiques fondamentales dont doit tenir compte la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La table ronde a établi un « cadre éthique et social » qui a été affiché sur le site Web de la SGDN afin de permettre aux Canadiens de le consulter et de nous faire part de leurs commentaires à son sujet (http://www.sgdn.ca/tablerondeethique).

Ces activités nous ont permis d'approfondir notre compréhension des facteurs dont les Canadiens estiment qu'il est important de tenir compte au moment de décider comment notre pays doit assurer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié et qui sont à la base de notre étude.

### Sollicitation de commentaires – Document de discussion no 1

Notre premier document de discussion, ***Posons-nous les bonnes questions?,*** diffusé en septembre 2003, a été au centre des séances de discussion avec le public au cours de la première partie de 2004 (http://www.sgdn.ca/poserlesbonnesquestions).

- Nous avons défini le problème que pose la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié et demandé aux Canadiens si cette définition était claire.
- Nous avons exposé différentes solutions techniques envisagées pour assurer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié et demandé aux Canadiens de nous indiquer si les méthodes retenues leur semblaient appropriées.

## ÉLABORATION D'UN CADRE D'ÉVALUATION

- Nous avons énoncé dix questions clés qui reflètent les valeurs et les préoccupations qui nous ont été communiquées au cours de nos entretiens préliminaires avec les Canadiens et invité les Canadiens à nous dire s'ils estimaient qu'il s'agissait de bonnes questions à poser.

Bien que ces séances de discussion et ces délibérations aient pris des formes diverses et engagé des tranches variées de la population canadienne, nous avons été frappés de constater la mesure dans laquelle les participants partageaient une vision et des valeurs communes.

- Large consensus quant aux dix questions formant l'armature du cadre d'analyse. Les participants nous ont confirmé que les dix questions clés énoncées dans notre premier document de discussion permettent de tenir compte des priorités et des préoccupations des Canadiens et constituent un bon point de départ pour l'évaluation comparative des solutions de gestion. Les Autochtones ont pour leur part souligné la nécessité d'intégrer le savoir écologique traditionnel aux méthodes de gestion proposées. Ils ont aussi plusieurs fois insisté sur l'importance de tenir compte des droits ancestraux et des droits issus des traités dans le processus décisionnel relatif à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

- Assumer nos responsabilités – Dans nos discussions menées à l'échelle du pays, les Canadiens nous ont dit qu'il revient aux membres de la génération actuelle de prendre des mesures immédiatement afin de garantir la sûreté et la sécurité des gens, de leur santé et de l'environnement — maintenant et dans l'avenir. Pour le public en général, cette action responsable doit prendre la forme de mesures tangibles pour mettre en place une solution de gestion à long terme du combustible irradié.

- Mise en oeuvre par étapes. Les Canadiens estiment qu'il est important d'adopter une approche graduelle afin de permettre aux générations futures d'influer sur la mise en œuvre de la solution retenue afin de faire en sorte qu'elle reflète leurs valeurs et leurs priorités. Ils nous ont dit qu'une ligne de conduite judicieuse et responsable se doit d'être ouverte et de permettre d'intégrer les nouvelles connaissances au fur et à mesure de leur acquisition. Ils misent sur l'acquisition continue du savoir pour assurer une amélioration mesurée de la conception et de l'exploitation permettant d'améliorer la performance, de réduire l'incertitude et de réaliser des économies.

- Rester à l'affût des nouvelles options. Pour plusieurs, l'appui à une action responsable immédiate dans le domaine de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié est lié au fait qu'ils désirent que nous investissions dans la recherche et que nous nous tenions au fait de l'évolution de la science et de la technologie. Les Canadiens nous ont dit que certaines méthodes qui ne sont pas encore suffisamment au point à l'heure actuelle pourraient se révéler prometteuses à l'avenir. Ils sont en particulier intéressés à en apprendre davantage sur les techniques qui permettraient d'utiliser et de réutiliser le combustible nucléaire plus efficacement et d'en réduire les risques.

## ÉLABORATION D'UN CADRE D'ÉVALUATION

- Surveillance efficace et institutions fortes. Quelle que soit la solution de gestion retenue, une structure de gouvernance solide sera nécessaire pour répondre aux attentes du public en ce qui concerne la surveillance. Les Canadiens souhaitent que différents paliers de gouvernement, des organismes de réglementation et de surveillance domestiques et internationaux aient un rôle à jouer. Ils jugent essentiel d'assurer le financement à long terme du processus de gestion. Ils croient par ailleurs qu'il est important que la SGDN soit conçue de façon à être en mesure de jouer son rôle futur d'organisme de mise en œuvre. Il faut déterminer avant tout comment constituer et maintenir la capacité d'assurer une gestion experte du combustible nucléaire irradié à l'avenir, aussi longtemps qu'une gestion active est nécessaire.

- Informer et mobiliser. Il est essentiel que les citoyens et les experts aient réellement l'occasion de participer aux décisions clés concernant la conception, le choix de l'emplacement, le processus d'autorisation et la mise en œuvre de la solution. Les Canadiens nous ont dit que nous devons comprendre les préoccupations des citoyens des régions et des collectivités concernées et chercher à leur fournir les moyens de comprendre les enjeux, de demeurer informés et de participer aux décisions qui les touchent. Ils veulent que les pouvoirs publics et l'industrie fassent preuve de plus de transparence et tiennent davantage compte de l'avis des citoyens et d'autres intervenants sur la façon dont les décisions sont prises et sur les modes de gestion du combustible irradié. Les Autochtones ont cité diverses raisons pour justifier leur participation à l'étude sur la gestion à long terme du combustible irradié, notamment : en conformité avec leur rôle traditionnel de protecteur de la nature, ils sentent qu'il est de leur devoir de préserver notre patrimoine naturel pour les générations futures; l'occupation ou l'utilisation par des Autochtones de territoires sur lesquels des installations de gestion de déchets peuvent être implantées. Les peuples autochtones ont souligné l'importance d'adapter nos consultations à leur réalité culturelle et à leurs méthodes traditionnelles de discussion.

- Être à l'abri des dangers. Il ressort des séances de discussion entre citoyens qu'un des besoins prépondérants tient à la nécessité fondamentale pour les humains de se sentir à l'abri des dangers. Un tel consensus ne traduit ni un sentiment de peur ni l'illusion d'un monde exempt de risques, mais plutôt une obligation morale de prendre les précautions nécessaires pour protéger la génération actuelle et celles qui suivront.

- Clarifier la nature du risque. Nous avons recueilli des points de vue fort différents quant à la nature du risque et au temps durant lequel la matière demeure dangereuse et doit être gérée. Les Canadiens estiment que le volume de combustible nucléaire irradié dont nous devrons assurer la gestion aura une incidence déterminante sur la nature du risque. Étant donné l'incertitude qui règne quant à l'utilisation

(suite à la page 26)

## ÉLABORATION D'UN CADRE D'ÉVALUATION

TABLEAU 1: SONDAGE NATIONAL - JUIN 2004

Le questionnaire demandait à 2600 Canadiens d'indiquer les diverses caractéristiques que devrait posséder la méthode retenue pour gérer le combustible nucléaire irradié du Canada.

| Importance des diverses caractéristiques d'une méthode de gestion | % de ceux qui jugent cette caractéristique très importante(*) |
|---|---|
| Protége la santé et assure la sécurité des générations futures | 92 |
| Protège la santé et assure la sécurité de la génération actuelle | 92 |
| Permet de protéger la santé et d'assurer la sécurité des personnes affectées à la construction des installations de gestion des déchets | 91 |
| Protège l'environnement | 90 |
| Permet d'isoler les humains des déchets nucléaires pour toujours | 85 |
| Équitable pour la génération actuelle et les générations futures | 84 |
| Permet aux collectivités les plus susceptibles d'être touchées directement de participer au processus décisionnel | 83 |
| Protège les humains et les autres organismes vivants | 82 |
| Rend l'accès au matériel nucléaire plus difficile pour les terroristes | 81 |
| Est adaptable en fonction des progrès scientifiques et techniques | 81 |
| Est suffisamment adaptable pour permettre sa modification par les générations futures | 77 |
| Permet d'assurer un financement adéquat pour de nombreuses années à venir | 74 |
| Ne nuit pas à la vie culturelle et sociale dans les environs | 70 |
| Permet de modifier toute décision relative à la gestion du combustible | 70 |
| N'amoindrit pas le potentiel économique de la région | 68 |
| Les coûts afférents sont raisonnables | 65 |
| Permet à tous ceux qui s'intéressent à la question de participer au processus décisionnel, même s'ils ne sont pas touchés directement | 64 |
| N'impose aucune obligation aux générations futures | 54 |

(*% des participants qui attribuent à cette caractéristique une cote élevée - 8, 9 ou 10 sur une échelle de dix.)
Pollara: Septembre 2004.

## ÉLABORATION D'UN CADRE D'ÉVALUATION

future de l'énergie nucléaire, on a suggéré à la SGDN d'évaluer l'efficacité avec laquelle les diverses solutions permettraient de faire face à différents futurs hypothétiques.

Ces grands thèmes ne rendent compte que d'une faible fraction des commentaires recueillis dans le cadre des séances de discussion structurées ou informelles, dans les présentations soumises par voie électronique et dans les enquêtes et sondages d'opinion. On trouve un compte rendu détaillé de ces activités sur le site Web de la SGDN.

Le tableau 1 fait état des commentaires formulés par un échantillon représentatif de Canadiens, lors d'un sondage téléphonique réalisé en juin 2004.

### Poursuite de la recherche et de l'analyse

Nous avons continué au cours de la dernière année d'enrichir notre dossier de recherche sur la gestion du combustible nucléaire irradié.

- Nous avons commandé des documents d'information et organisé des séances de discussion et des ateliers portant sur les principes directeurs, les aspects sociaux et éthiques, la santé et la sécurité, la science et l'environnement, les facteurs économiques, les méthodes techniques et les institutions et la gouvernance. Les rapports correspondants sont affichés sur notre site Web,: (www.sgdn.ca/documentation). Figurent au nombre des sujets traités en 2004 :
  - les implications possibles du changement climatique;
  - les facteurs microbiologiques;
  - les toxicité chimique du combustible CANDU irradié;
  - un système de surveillance fondé sur le risque;
  - initiative européennes favorisant la prise en compte des valeurs des citoyens et des questions sociales dan le cadre du processus de prise de décision;
  - les programmes de formation à l'échelle nationale et internationale;
  - le transport du combustible nucléaire irradié.
- Ces documents d'information s'ajoutent aux réunions et aux ateliers organisés par la SGDN pour permettre à des spécialistes de divers domaines d'examiner des questions clés relatives au développement durable et à la mise en œuvre. Les résultats de ces discussions et ateliers sont présentés au site Web de la SGDN (http://www.sgdn.ca/rapportsdatelier).
- La SGDN a reçu et affiché dans son site Web une série de rapports techniques qui représentent l'aboutissement à plusieurs années de travail par les propriétaires de combustible nucléaire irradié – Ontario Power Generation, Hydro-Québec, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et Énergie atomique du Canada limitée.

## ÉLABORATION D'UN CADRE D'ÉVALUATION

- Ces propriétaires ont confié à diverses sociétés d'ingénierie la réalisation d'études techniques conceptuelles préliminaires portant sur les trois méthodes indiquées dans la LDCN, y compris la préparation des estimations de coûts pertinentes. Ces études techniques représentent des options techniques types, et non des plans de projet comme tels.

- La SGDN a chargé une tierce partie d'examiner ce matériel documentaire. Des spécialistes de l'extérieur ont ainsi évalué les hypothèses de conception et le processus d'estimation des coûts (http://http://www.sgdn.ca/etudestechniques).

- Selon les conclusions de l'évaluation des hypothèses, les concepts techniques sont correctement élaborés et documentés, et ils sont préparés en conformité avec les méthodes d'ingénierie reconnues. Selon les résultats de l'examen des estimations de coûts effectué par une tierce partie, celles-ci ont été préparées de façon appropriée et elles répondent aux besoins de la SGDN pour l'évaluation des coûts associés aux différentes solutions et la formulation d'une recommandation (http://www.sgdn.ca/etudedescouts).

- En conséquence, nous avons jugé approprié d'utiliser ces concepts techniques et ces estimations de coûts comme base pour l'évaluation préliminaire des trois méthodes techniques.

Le gros des travaux de recherche et d'analyse menés au cours des six premiers mois de 2004 ont porté sur l'évaluation préliminaire des trois options mentionnées dans la LDCN – l'évacuation en couches géologiques profondes dans le Bouclier canadien, l'entreposage à l'emplacement des réacteurs nucléaires et l'entreposage centralisé (en surface ou souterrain).

Afin de l'aider à réaliser une analyse comparative rigoureuse des différentes solutions de gestion, la SGDN a mis sur pied une équipe d'évaluation multidisciplinaire qui lui a été d'un précieux secours. Les membres de l'équipe étaient en mesure d'effectuer une analyse systémique générale des aspects sociaux, techniques, environnementaux et économiques de la gestion du combustible nucléaire irradié. Leurs connaissances spécialisées, à la fois techniques et non techniques, dans des domaines aussi variés que l'étude d'impact, la gestion des risques et l'analyse économique, financière et politique ont contribué à assurer une évaluation comparative complète des solutions proposées.

## ÉLABORATION D'UN CADRE D'ÉVALUATION

Dans un premier temps, l'équipe a élaboré un cadre d'évaluation à partir des dix questions clés posées dans notre premier document de discussion.

- Elle a sélectionné une méthodologie qui assure la prise en compte des interactions complexes entre les variables éthiques, sociales, économiques, financières, légales, environnementales et technologiques.

- Elle a mis au point un cadre caractérisé par huit critères et un ensemble de facteurs sous-jacents. Ces critères sont les suivants : équité, santé et sécurité de la population, santé et sécurité des travailleurs, bien-être des collectivités, sécurité, intégrité de l'environnement, viabilité économique et adaptabilité. L'équipe d'évaluation propose ainsi une méthodologie qui permet d'intégrer de façon systématique l'ensemble des facteurs que les Canadiens considèrent importants.

Dans un second temps, elle a appliqué ce cadre à l'évaluation préliminaire des trois options définies dans la LDCN.

- Au terme de ses délibérations, l'équipe d'évaluation en est arrivée à la conclusion que chacune des options présente des avantages et des inconvénients qui lui sont propres. Aucune des trois méthodes étudiées ne tient parfaitement compte de toutes les valeurs et priorités que les Canadiens ont à cœur. C'est la raison pour laquelle il sera probablement nécessaire d'équilibrer certains critères et de faire des compromis afin d'évaluer les mérites des différentes solutions de gestion.

- Les cotes moyennes nous indiquent que le dépôt dans des formations géologiques profondes satisfait à presque tous les critères mieux que l'entreposage sur place et que l'entreposage centralisé considérés comme solutions uniques. Cependant, les cotes très différentes attribuées au titre de nombreux critères reflètent les vues divergentes des membres de l'équipe concernant la conjoncture environnementale et sociale future au Canada ainsi que la performance réelle des diverses méthodes.

Le rapport de l'équipe d'évaluation peut être consulté en ligne: http://www.sgdn.ca/rapportdevaluation.

## LES OPTIONS ET LEURS IMPLICATIONS

### Présentation du cadre d'évaluation

En septembre 2004, nous avons diffusé notre deuxième document de discussion, intitulé ***Les options et leurs implications***, dans lequel nous présentions :

- les résultats de nos activités d'engagement auprès de la population;
- les éléments du cadre d'évaluation élaboré à la lumiére des résultats des séances de discussion, lesquels sont présentés de présenté de façon sommaire dans le tableau qui suit et de façon exhaustive dans le document ***Les options et leurs implications;***
- les résultats de l'évaluation préliminaire des solutions de gestion effectuée à l'aide de ce cadre;
- les exigeances auxquelles doit satisfaire le plan de mise en oeuvre.

Avec la publication de notre deuxième document de discussion, nous avons amorcé une autre phase de consultation du public, qui devait se poursuivre jusqu'en février 2005, au cours de laquelle nous avons étudié les sujets suivants avec les Canadiens :

- Le cadre d'évaluation a-t-il un caractère complet et équilibré? Y a-t-il des lacunes et, si oui, que faut-il ajouter?
- Quelles sont vos opinions concernant les points forts et les points faibles de chacune des méthodes de gestion : l'évacuation dans des couches géologiques profondes, le stockage centralisé et le stockage à l'emplacement des réacteurs nucléaires? L'évaluation préliminaire décrit-elle bien tous les aspects à considérer?
- Y a-t-il des éléments spécifiques qui doivent faire partie d'un plan de mise en œuvre? Que devrait inclure une mise en œuvre progressive, selon vous?

Tableau 2 – Cadre d'évaluation de la SGDN

| A Valeurs et principes éthiques * | | Critères spécifiques ** |
|---|---|---|
| Valeurs des citoyens : | Principes éthiques | |
| Sécurité<br>Responsabilité<br>Adaptabilité<br>Intendance<br>Transparence et obligation de rendre compte<br>Connaissance<br>Inclusion | Respect pour la vie<br>Respect pour les générations futures<br>Respect pour les peuples et les cultures<br>Justice<br>Équité<br>Sensibilité aux différences | Équité<br>Santé et sécurité de la population<br>Santé et sécurité des travailleurs<br>Bien-être des collectivités<br>Sécurité<br>Intégrité de l'environnement<br>Viabilité économique<br>Adaptabilité |

* D'après le dialogue entre citoyens, l'atelier sur le savoir traditionnel autochtone et la table ronde sur l'éthique

** D'après le rapport de l'équipe d'évaluation

## LES OPTIONS ET LEURS IMPLICATIONS

### Commentaire

La présente section fait état des commentaires recueillis dans le cadre des séances de discussion avec les Autochtones et avec le grand public concernant les problèmes et les questions soulevés dans le document de discussion no 2.

On trouve aux pages 38 et 39 d'autres commentaires qui nous ont été faits sur des sujets qui débordent du cadre du document de discussion et, dans certains cas, sur des sujets dont l'examen ne relève pas du mandat de la SGDN.

### Dialogues avec les Autochtones

À la fin de la dernière année, la SGDN avait reçu les rapports relatifs à un certain nombre de séances de discussion avec les Autochtones. On peut y distinguer un certain nombre de thèmes récurrents, qui sont brièvement exposés ci-dessous et dont nous tiendrons dûment compte au moment de faire notre recommandation au gouvernement.

#### S'inspirer de la sagesse autochtone

Les Autochtones ont régulièrement manifesté le souhait de voir le savoir traditionnel pris en compte dans le cadre du processus d'analyse et de prise de décision associé à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié du Canada. Ils sont préoccupés de constater que, jusqu'à maintenant, la démarche et les rapports de la SGDN ne témoignent pas d'une réelle prise en compte de la sagesse autochtone. Ils estiment que les Autochtones ne sont pas suffisamment représentés au sein de la Société pour que leur savoir traditionnel pèse vraiment dans la balance.

Notre dialogue avec les peuples autochtones nous a permis d'apprendre que leur savoir traditionnel englobe de nombreux aspects, entre autres :

1. le processus de communication – protocoles devant présider à l'établissement des relations et à la prise de décision : qui parle, quand faut-il parler, comment faut-il parler;
2. la connaissance intime du territoire – cette connaissance, qui est spécifique à un site, peut être acquise non seulement par les Autochtones mais par toute personne ayant vécu assez longtemps sur le territoire;
3. les valeurs qui témoignent d'un profond respect pour l'environnement - perception de l'homme comme partie intégrante de l'écosystème et souscription à une démarche holistique qui tient compte à la fois de l'ensemble du système et de ses parties constituantes;
4. la spiritualité – spiritualité qui, tout en constituant le fil de trame de la vision autochtone, ne trouve pas d'expression unique.

Le savoir traditionnel contribue à la création d'une vision du monde qui intègre et donne un sens à chacun de ces éléments dans le contexte d'un processus holistique de prise de décision à long terme. Ces enseignements ont trouvé expression dans des principes qui nous aideront à orienter notre étude : honneur, respect, conservation, transparence, responsabilité. Ils ont

## LES OPTIONS ET LEURS IMPLICATIONS

été examinés lors de l'atelier sur le savoir traditionnel tenu par la SGDN en septembre 2003 et celle-ci s'en est largement inspirée pour élaborer le cadre ayant servi à évaluer les diverses méthodes techniques et solutions de gestion étudiées. Les Autochtones ont sensibilisé les membres de l'équipe d'élaboration de scénarios et les participants à la table ronde sur l'éthique à la richesse du savoir traditionnel. L'importance accordée au savoir traditionnel n'a cessé de croître au fil des séances de discussion avec les Autochtones, particulièrement à l'échelle locale. Nous ferons tout pour que cette tendance aille en s'accentuant au cours des prochaines années.

### Caractère consultatif du dialogue avec les Autochtones.

Les Autochtones ont clairement indiqué qu'ils ne considèrent pas que le dialogue amorcé avec la SGDN constitue une « consultation » au sens de la loi. Deux décisions rendues par les tribunaux en 2004 (Nation haïda c. C.-B., 2004 C.S.C. 73 et Première nation Tlingit de la rivière Taku c. C.-B., 2004 C.S.C. 74) sont venues ajouter à cette discussion des éléments nouveaux dont les implications restent à déterminer. Cette question n'est qu'une des nombreuses questions de droit qu'il faudra examiner avec soin au cours des premières étapes de la mise en œuvre. Pour l'instant, la SGDN tient à exprimer sa détermination : 1) à respecter les droits ancestraux et les droits issus des traités et 2) à poursuivre ses efforts en vue d'établir une relation à long terme avec les peuples autochtones.

### Responsabilité.

De façon générale, les Autochtones nous ont constamment répété qu'il incombe à chaque génération de préserver le patrimoine naturel et culturel pour les générations futures et qu'il est moralement inacceptable de produire et d'abandonner des substances dangereuses. Plusieurs se sont dits préoccupés par les répercussions négatives qu'ont eues les décisions prises par le passé, décisions qui avaient été prises sans consulter les peuples autochtones. En revanche, plusieurs ont aussi affirmé que le temps est venu de tourner la page et de se tourner vers l'avenir pour adopter une nouvelle démarche à laquelle les peuples autochtones prennent part de plein droit.

### Méfiance et nécessité d'inspirer confiance.

Nombre d'Autochtones ont manifesté de la méfiance à l'endroit de l'industrie nucléaire et du gouvernement et de l'industrie minière en particulier. Il est souvent fait mention de l'attitude de l'industrie minière, et les Autochtones de l'Arctique indiquent clairement qu'ils ne veulent pas que leur région serve de lieu de décharge pour les déchets en provenance du Sud, comme cela s'est déjà produit.

Les participants soulignent que leur participation antérieure à la discussion sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié (p. ex. participation aux audiences de la Commission Seaborn et examen par les comités parlementaires du projet de loi C-37, Loi sur le combustible nucléaire irradié) n'a pas semblé avoir d'incidence sur les décideurs. Certains sont convaincus que, peu importe ce qu'ils fassent, ils ne peuvent influer sur la décision du gouvernement. Par contraste, certains volets du dialogue, surtout les séances tenues à l'échelle locale, ont permis d'entreprendre l'établissement d'une relation marquée par le respect, l'intégrité, la confiance et l'espoir de meilleurs jours. Il incombe à la SGDN de faire fond sur ces acquis à avenir.

## LES OPTIONS ET LEURS IMPLICATIONS

### La question de l'éloignement.

De nombreux Autochtones se sont dits fort préoccupés par la perception que les gens du sud ont du nord. Ils font valoir que le concept d'éloignement porte préjudice aux habitants des territoires ancestraux en laissant croire implicitement qu'ils sont moins importants. De plus, ils veulent éviter que l'on retienne comme site d'implantation une collectivité autochtone défavorisée sur le plan économique, qui aurait été persuadée d'accepter les déchets en contrepartie d'avantages financiers.

### Besoin de pousser la recherche plus loin.

Les participants au dialogue avec les Autochtones ont fortement insisté sur l'importance que revêt la recherche à l'étape de la mise en œuvre. Figurent au nombre des questions dont on estime qu'elles doivent faire l'objet de travaux de recherche : diverses questions de droit, méthodes permettant d'éliminer le caractère dangereux du combustible nucléaire irradié, exploitation d'autres sources d'énergie et technologie des conteneurs de stockage.

### Les trois méthodes techniques.

Il n'existe toujours pas de consensus chez les Autochtones quant à laquelle des trois méthodes techniques définies dans la LDCN il est préférable de retenir. En revanche, nombre de participants craignent que les peuples autochtones se voient forcés d'accepter l'implantation d'un dépôt en couches géologiques profondes sur leurs territoires ancestraux. Certaines communautés autochtones sont toutefois curieuses de savoir quelles implications aurait l'implantation d'une installation de stockage des déchets. Elles se disent prêtes à envisager une participation qui leur permettrait de jouer un rôle dans la gestion et le processus décisionnel afin d'assurer le maintien en l'état de leur culture et de leurs territoires, et d'en récolter des effets nets positifs.

### Participation à long terme des Autochtones.

À chacune des séances de discussion avec les Autochtones, les participants ont manifesté le désir de participer davantage aux travaux de la SGDN. Ils ont souligné la nécessité :

- d'assurer une représentation autochtone accrue au sein de la SGDN,
- de déployer plus d'efforts à l'échelle locale, particulièrement afin de mobiliser les aînés et les jeunes;
- d'élaborer des documents de communication adaptés sous le rapport de la culture et de la langue;
- de disposer du temps et des ressources pour se mobiliser. Un organisme autochtone demande que soit mis sur pied une entité autochtone autonome ayant pour mandat de surveiller les activités des la SGDN jusqu'à l'étape de la mise en œuvre.

## LES OPTIONS ET LEURS IMPLICATIONS

### Dialogues avec le grand public

À l'automne 2004, afin de recueillir les commentaires des Canadiens au sujet du document de discussion ***Les options et leurs implications***, nous avons lancé des activités d'engagement variées – allant des séances d'information et de discussion aux présentations par voie électronique affichées sur notre site Web, en passant par les discussions électroniques et les groupes de discussion. On trouve ci-après un bref compte-rendu des résultats de ces activités.

#### Confirmation du cadre d'évaluation

Il ressort des commentaires recueillis que les valeurs, les principes éthiques et les critères formant l'armature du cadre d'évaluation jouissent d'un large soutien parmi les participants.

- Les participants estiment que les valeurs et les principes éthiques enchâssés dans le cadre d'évaluation sont appropriés et reflètent fidèlement les leurs.
- En général, les participants considèrent que le cadre est équilibré.
- Nombre de participants et de répondants se sont réjouis de constater que le cadre d'évaluation tenait compte à la fois des considérations sociales et éthiques et de considérations techniques et financières plus terre à terre. Pour eux, il s'agit là d'une façon tangible de donner suite à l'une des principales conclusions du rapport de la Commission Seaborn – la nécessité de faire en sorte que la solution de gestion à long terme retenue soit socialement acceptable.
- Nombre de participants indiquent qu'ils accordent une importance prépondérante à la protection de la santé et de la sécurité de la population et estiment qu'il est essentiel que la solution de gestion retenue garantisse cette protection.

Pour les participants aux séances de discussions entre citoyens, les considérations qui devraient avant tout présider au choix de la solution de gestion sont les suivantes : être à l'abri des dangers, responsabilité, respect pour la vie, respect pour les générations futures et sécurité.

#### Pas de consensus quant à la méthode technique privilégiée

Aucune des trois méthodes définies dans la LDCN ne fait consensus parmi la population. Les participants aux séances de discussion ont indiqué que les trois solutions de gestion proposées présentaient les avantages et les inconvénients énoncés dans les encadrés qui suivent. Ces discussions ont mis en lumière les compromis et les tensions associés à chacune des trois options eu égard au respect des huit critères d'évaluation que nous avions définis.

## LES OPTIONS ET LEURS IMPLICATIONS

### ENTREPOSAGE À L'EMPLACEMENT DES RÉACTEURS

#### Avantages

- Pas besoin de transporter le combustible nucléaire irradié;
- Connaissance du domaine nucléaire des personnes sur place;
- Les membres des collectivités ont apprivoisé la présence d'installations nucléaires, y compris celle d'installations de stockage du combustible irradié;
- Facile de contrôler la performance des installations et de les adapter;
- Maîtrise existante du savoir scientifique et de la technologie nécessaires;
- Manutention sûre du combustible nucléaire irradié au cours des 30 dernières années; et
- Les collectivités hôtes ont profité des avantages associés à la présence de la centrale nucléaire et il serait équitable de leur demander d'accueillir les installations de stockage.

#### Inconvénients

- Pérennité des contrôles administratifs et du financement nécessaire;
- Les sites n'ont pas été sélectionnés en fonction de leur capacité d'accueillir des installations de stockage de très longue durée du combustible irradié;
- La population n'a pas participé au processus de sélection du site;
- Nécessité d'assurer la gestion des déchets sur de multiples sites;
- Confinement entièrement tributaire des barrières artificielles;
- Confinement exige l'entretien des installations par la société;
- Le combustible irradié continuera d'être dangereux pendant de nombreuses années après la mise hors service des réacteurs et il est possible qu'on ne dispose plus de l'expertise nécessaire sur place; et
- Stockage des déchets sur des sites situés à proximité d'importants plans d'eau.

### ENTREPOSAGE CENTRALISÉ

#### Avantages

- Sélection d'un site destiné uniquement à la gestion du combustible irradié;
- Participation de la population au processus de sélection du site;
- Le stockage souterrain élimine certains des risques liés à la sécurité;
- Maîtrise existante du savoir scientifique et de la technologie nécessaires; et
- Facilité de surveillance et adaptabilité

#### Inconvénients

- Pérennité des contrôles administratifs et du financement nécessaire;
- Confinement entièrement tributaire des barrières artificielles;
- Confinement exige l'entretien des installations par la société;
- Frais et risques associés au transport du combustible irradié;
- Vulnérabilité accrue aux catastrophes naturelles; et
- Participation de la population à la sélection risque de soulever des difficultés. Il risque d'être difficile de trouver une collectivité prête à accueillir les installations.

## LES OPTIONS ET LEURS IMPLICATIONS

### ÉVACUATION EN COUCHES GÉOLOGIQUES PROFONDES

#### Avantages

- Robustesse accrue eu égard aux catastrophes naturelles et intégrité à long terme non tributaire de la stabilité sociale;
- Réduction importante des besoins au titre de la surveillance institutionnelle et du financement;
- Sélection du site en vue de la gestion à long terme du combustible irradié;
- Élimination des besoins au titre des ressources financières et de la surveillance à long terme après la fermeture;
- Participation de la population au processus de sélection du site;
- Confinement assuré à la fois par les caractéristiques naturelles et par les barrières artificielles;
- Confinement non tributaire de l'entretien des installations par la société;
- Isolement du combustible irradié de l'environnement pendant de très longues périodes du fait des caractéristiques géologiques intrinsèques du site et des barrières artificielles; et
- Réduction des risques pour la sécurité, aussi bien avant qu'après la fermeture.

#### Inconvénients

- Efficacité sur une période de milliers d'années impossible à vérifier;
- Difficulté accrue d'assurer la surveillance;
- Réduction de l'adaptabilité et de la flexibilité; reprise plus coûteuse et plus risquée;
- Limitation des options possibles pour le lieu d'implantation du fait des caractéristiques géologiques intrinsèques nécessaires;
- La participation de la population à la sélection risque de soulever des difficultés et il risque d'être difficile de trouver une collectivité prête à accueillir les installations;
- Frais et risques associés au transport du combustible irradié;
- Risque de rupture des barrières de confinement par les générations futures du fait de l'exploration minière ou d'autres activités du genre; et
- Il risque d'être inéquitable d'implanter les installations dans une région n'ayant pas profité des emplois ni des autres avantages économiques associés à la centrale nucléaire.

#### Autres commentaires.

Au cours des séances de discussion portant sur les avantages et les inconvénients des diverses méthodes à l'étude, les participants ont mis l'accent sur :

- la prépondérance de la santé et de la sécurité de la population comme critère;
- l'importance de maintenir la possibilité d'accès aux déchets, au moins à court terme;
- l'incertitude liée au transport et le désir d'y avoir recours le moins possible;
- l'importance d'assurer l'équité de la solution retenue tant pour les différentes régions et collectivités que pour les générations futures; et
- l'importance d'assurer l'adaptabilité de la solution retenue, bien qu'il puisse être nécessaire de mieux définir le terme et de veiller à ce que cette adaptabilité ne compromette pas la santé et la sécurité de la population.

## LES OPTIONS ET LEURS IMPLICATIONS

Certains participants seraient intéressés à ce que la SGDN étudie la possibilité d'adopter une solution qui regroupe des caractéristiques des trois méthodes techniques étudiées.

Figurent parmi les principaux éléments mentionnés :
- l'entreposage pendant une certaine période;
- la possibilité d'acquérir de nouvelles connaissances ou de mettre au point de nouvelles technologies permettant de réutiliser les déchets fortement radioactifs ou d'en réduire la quantité; et
- l'établissement en parallèle ou l'engagement quant à l'établissement futur d'un dépôt en couches géologiques profondes pour les fins de l'entreposage centralisé ou de l'évacuation définitive, au besoin.

De nombreux participants estiment qu'il serait sage pour le Canada de procéder à la mise en œuvre d'une solution par étapes et invitent la SGDN à explorer cette avenue.

Ces séances de discussion ont permis à plusieurs participants de réaliser que des personnes raisonnables peuvent être en désaccord quant à la méthode qu'il convient de privilégier et qu'il sera difficile mais nécessaire d'arrêter un choix.

### Consolidation des terrains d'entente.

Certains thèmes ont été exposés avec clarté et conviction lors de chacune des activités d'engagement, ce qui a eu pour effet de consolider les terrains d'entente entre citoyens et experts.

### Nécessité d'agir dès maintenant.

- Nombre de participants sont d'avis qu'il revient à la génération actuelle de prendre des mesures concrètes en vue d'assurer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Sans qu'il n'existe de consensus quant à la nature de l'action à entreprendre, ils insistent sur la nécessité d'une action responsable immédiate dans le domaine. Certains estiment qu'il revient à notre génération de décider du sort final des déchets. D'autres sont d'avis qu'il faut réserver cette décision aux générations futures, notre responsabilité se limitant à assurer un entreposage sûr du combustible irradié dans l'intervalle.

### Importance de la flexibilité.

- Il ressort clairement des commentaires recueillis que, quelle que soit la solution de gestion recommandée, elle devra être adaptable et souple. Conscients des nombreuses étapes du processus de prise de décision afférent à la mise en œuvre d'une solution de gestion sur une période de cet ordre, les participants sont d'avis qu'il faut éviter de prendre plus de décisions qu'il ne le faut pour l'instant. L'adoption d'une approche graduelle permettrait de peser soigneusement les décisions prises à chaque étape et de corriger le tir au besoin.

- En général, les gens ont une grande confiance dans le progrès scientifique et dans notre capacité à approfondir nos connaissances tant dans le secteur nucléaire que dans les autres aspects de notre société. Il importe en particulier que la solution de gestion retenue prévoie l'acquisition de nouvelles connaissances et permette d'en tirer parti au fur et à mesure.

## LES OPTIONS ET LEURS IMPLICATIONS

La clé est dans la mise en oeuvre.

- Les participants s'entendent pour reconnaître que le processus de prise de décision et de mise en oeuvre relatif à la gestion des déchets de combustible nucléaire du Canada s'échelonnera sur plusieurs années. Il importera que la solution soit mise en oeuvre d'une façon conforme aux valeurs et aux critères des Canadiens.

- Nombre de participants se disent en faveur du programme d'engagement de la SGDN et lui recommandent de continuer à tenir des activités d'engagement tout au long de la mise en œuvre.

- Les participants estiment qu'il est essentiel que les collectivités voisines du lieu d'implantation participent à la prise des décisions menant à l'établissement des installations. Les citoyens des collectivités en cause doivent être en mesure d'influer sur les modalités de mise en œuvre de la solution retenue. Les participants suggèrent d'informer les résidents de ces collectivités et de leur permettre de participer tant à la surveillance qu'à la prise de décision.

- Il faudra prévoir des mesures d'intervention afin de prévenir ou d'atténuer, le cas échéant, les répercussions sur le mode de vie d'une collectivité, ou sur ses aspirations sociales, culturelles ou économiques.

Les personnes qui ont participé aux séances de discussion confirment que la solution de gestion retenue par le Canada doit posséder les caractéristiques suivantes :

- pouvoir être mise en oeuvre sans tarder;

- être assez souple pour permettre l'intégration des nouvelles connaissances;

- être mise en oeuvre par étapes et permettre des révisions et des ajustements en cours de route;

- permettre aux futures générations d'avoir leur mot à dire;

- assurer le suivi des recherches et des progrès technologiques ici et à l'étranger;

- établir clairement le processus décisionnel et le siège du pouvoir décisionnel;

- être coordonnée par un organisme indépendant et digne de confiance;

- prendre appui sur des institutions démocratiques, transparentes et responsables;

- assurer que les citoyens sont tenus informés et peuvent participer aux décisions;

- tenir compte des préoccupations des citoyens des régions et des collectivités concernées;

- prendre appui sur une solide compréhension des risques, y compris les risques associés au transport, et des moyens d'en assurer la gestion;

- prévoir des mesures d'intervention en cas d'urgence et des plans d'urgence;

- prévoir un programme complet de planification et d'intervention d'urgence assurant non seulement que les collectivités concernées peuvent compter sur du personnel qualifié, mais qu'elles disposent du matériel et des ressources financières pour assurer le soutien nécessaire aux interventions d'urgence sur leur territoire et le long des itinéraires de transport;

## LES OPTIONS ET LEURS IMPLICATIONS

- prévoir la mise en réserve et la protection des sommes nécessaires pour financer la mise en œuvre de la solution de gestion à long terme retenue par le gouvernement;

- assurer que les sommes investies sont justifiées compte tenu du risque associé au combustible irradié et des autres problèmes auxquels nous devons faire face en tant que société.

### Observations relatives au contexte

Nombre de citoyens ont fait valoir avec passion des arguments qui ont eu pour effet d'élargir la portée de nos discussions, les participants profitant de l'occasion pour exprimer d'autres préoccupations et d'autres points de vue dont l'examen ne relève pas du mandat de la SGDN.

Les questions suivantes ont été abordées avec fréquence et insistance au cours de nos réunions avec le grand public et avec les Autochtones.

Certains Canadiens souhaitent que l'évaluation porte sur l'ensemble du cycle du combustible nucléaire, depuis l'extraction minière jusqu'à la gestion des diverses formes de déchets. Les participants ont fait valoir que la prise en considération des aspects sociaux et éthiques des solutions de gestion exige l'examen de l'activité productrice des déchets en question et de tous ses éléments constitutifs. Les gens favorables à un tel élargissement de la portée de l'étude ont l'impression que la production nucléaire d'électricité serait abandonnée si l'on tenait compte des coûts et des avantages associés à l'ensemble du cycle du combustible.

Plusieurs ont abordé la question de la politique énergétique, se disant convaincus que la réduction à la source et l'élimination devrait constituer la première étape de tout programme de gestion du combustible nucléaire irradié. Les nations autochtones se disent responsables de la protection et de la conservation des terres faisant partie de leurs territoires ancestraux, ce qui les oblige à adopter une attitude proactive en matière de conservation de l'énergie et d'exploitation des autres sources d'énergie. On nous a souvent dit qu'il faudrait abandonner graduellement la filière nucléaire afin d'éliminer la source des déchets radioactifs.

D'autres Canadiens considèrent qu'il n'est pas nécessaire de tenir compte de l'ensemble du cycle du combustible. Ces personnes sont d'avis qu'une évaluation des modes de production d'électricité démontrerait que l'énergie nucléaire améliore la qualité de vie des populations partout dans le monde et peut-être même qu'elle permet de réduire les contraintes imposées à l'environnement. Ils ne voient pas la nécessité de remettre le nucléaire en question avant d'étudier les méthodes de gestion du combustible irradié.

Certains Canadiens estiment qu'il est impossible d'évaluer les solutions de gestion à l'étude sans connaître le rôle futur de l'énergie nucléaire. Une solution de gestion du combustible irradié peut être appropriée pour un scénario donné mais non pour un autre. L'absence d'un plan détaillé à cet égard représente une des limites fondamentales de l'étude de la SGDN pour ceux dont l'évaluation des solutions envisagées est fonction du rôle futur de la filière nucléaire. Ils considèrent que l'absence d'un tel plan représente une grave lacune.

## REGARD SUR L'AVENIR

Certains craignent que la prise d'une décision concernant la gestion du combustible irradié n'ait pour effet de modifier les termes mêmes de la discussion plus large de l'avenir de l'énergie nucléaire. Ainsi, ne risque-t-on pas que la sélection d'une solution de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié ne serve de fait à motiver une expansion de la filière nucléaire qui ne se serait pas produite autrement? Pour les personnes qui remettent en question la filière nucléaire, l'existence d'un plan de gestion des déchets ne saurait constituer un motif suffisant pour pousser plus loin l'exploitation d'une source d'énergie qui devrait selon eux faire l'objet d'une évaluation.

Certains remettent en question la capacité de la SGDN à formuler une recommandation qui protège l'intérêt public. Étant donné que, conformément à la Loi sur les déchets de combustible nucléaire, la SGDN est entièrement financée et organisée par les producteurs de combustible nucléaire irradié, ces personnes font valoir qu'elle ne saurait être objective.

Tous s'entendent pour reconnaître que le Canada ne doit pas autoriser l'importation de combustible nucléaire irradié. Les citoyens s'inquiètent du fait qu'aucune interdiction du genre ne soit explicitement énoncée dans la Loi sur les déchets de combustible nucléaire et de la possibilité que l'Accord de libre-échange nord-américain (l'ALÉNA) n'oblige le Canada à accepter les déchets nucléaires en provenance des États-Unis, ouvrant du même coup la porte à l'importation de déchets en provenance d'autres pays.

La question de savoir qui devrait prendre part à l'étude, quel rôle devrait être dévolu à chacun et qu'est-ce qui constitue une participation suffisante et appropriée n'a jamais cessé d'être débattue. Certains sont d'avis qu'il faudrait s'en remettre aux experts scientifiques et techniques capables de prendre des décisions sur la foi des faits. D'autres font valoir qu'il s'agit d'une question profondément humaine, que le processus de prise de décision devrait être guidé par les valeurs et l'éthique et que tous les Canadiens devraient avoir leur mot à dire. Plus fondamentalement, il faut se demander : « Qu'entend-on par connaissance de la question et qui possède cette connaissance? »

## REGARD SUR L'AVENIR

### Réflexion sur les enjeux futurs

Bien qu'il y ait beaucoup d'opinions concordantes concernant la solution de gestion appropriée pour le Canada, la SGDN sait qu'elle sera appelée à composer avec divers désaccords et différences.

Les activités d'engagement de la dernière année ont été pour la SGDN riches en enseignements qui lui ont permis d'approfondir sa réflexion. Nous présentons ci-dessous certaines des observations et conclusions initiales auxquelles celle-ci a donné lieu.

Nous sommes persuadés du besoin d'étendre notre étude au-delà des trois méthodes techniques définies dans la Loi sur les déchets de combustible nucléaire, pour élaborer une solution de gestion globale. Après avoir étudié les trois méthodes définies dans la LDCN, évacuation en couches géologiques profondes dans le Bouclier canadien, entreposage à l'emplacement des réacteurs nucléaires et entreposage centralisé, nous sommes d'avis qu'elles constituent toutes les trois des façons sûres et sécuritaires d'assurer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Ces méthodes sont bien comprises et sont techniquement fiables et viables. Les aspects scientifique et technique de l'évacuation en couches géologiques profondes sont déjà bien maîtrisés à l'échelle internationale. Diverses technologies de stockage du combustible nucléaire irradié sont utilisées depuis de nombreuses années à l'emplacement des réacteurs nucléaires du Canada. Il ressort toutefois des commentaires du grand public et des peuples autochtones, et des résultats de notre recherche que la difficulté ne réside pas tant dans la sélection d'une méthode technique appropriée que dans la mise en œuvre de cette méthode. Nous nous réjouissons donc de savoir que la LDCN nous autorise à examiner d'autres méthodes de gestion du combustible irradié. Nous entendons étudier la possibilité d'élaborer une quatrième solution plus appropriée qui permette à la génération actuelle de choisir une option qui assure la sécurité de la population, reste ouverte à l'intégration des nouvelles connaissances et donne aux générations futures la possibilité de prendre les décisions qui s'imposent dans les années à venir.

Il est essentiel que les plans de mise en œuvre recommandés fournissent aux Canadiens les garanties qu'ils recherchent. Selon les commentaires que nous avons recueillis auprès du public, des peuples autochtones et des experts, les terrains d'entente définis jusqu'à maintenant se rapportent pour l'essentiel aux principes et aux attentes concernant le processus de prise de décision, la participation des citoyens à ce processus ainsi que la mise en œuvre de la solution retenue et la surveillance connexe. La façon dont la solution retenue sera mise en œuvre aura une incidence directe sur l'efficacité avec laquelle elle permettra de répondre aux besoins et aux préoccupations de la société.

Nous adoptons comme principe directeur que – quelle que soit la méthode technique retenue – elle devra être mise en œuvre par étapes afin de permettre au Canada d'agir d'une manière souple qui répond le mieux aux valeurs et aux préoccupations des Canadiens et de tirer profit des nouvelles connaissances. Les délais très longs associés aux trois solutions de gestion – plusieurs décennies – imposent une mise en œuvre souple par étapes. En élaborant des plans de mise en œuvre pour chaque solution étudiée, nous tenterons de déterminer la meilleure façon

## REGARD SUR L'AVENIR

de concevoir une mise en œuvre par étapes afin de nous permettre d'effectuer des révisions et d'ajuster le tir.

La sécurité revêt une importance prépondérante. Il ressort de notre évaluation des options à l'étude qu'aucune d'entre elles n'est susceptible de satisfaire à tous les critères qui sont importants aux yeux du grand public et des peuples autochtones. Ainsi, l'inclusion de pratiques destinées à permettre à une solution de satisfaire à un critère en particulier, par exemple la « sécurité », pourrait avoir pour résultat de rendre la solution moins susceptible de satisfaire à un autre critère, par exemple l'« adaptabilité ». Des personnes raisonnables et bien informées peuvent être en désaccord sur la façon selon laquelle une solution doit être évaluée, même en faisant appel aux mêmes critères. Ce désaccord pourrait dénoter des visions différentes de la nature de la société de l'avenir et des conditions environnementales dans lesquelles la solution pourrait être mise en œuvre de façon sécuritaire. Quelle que soit la solution retenue, la SGDN devra equilibrer certains critères. Ce faisant, elle gardera comme objectif fondamental de protéger la sécurité de la population.

Nous devons faire face à de nombreuses sources de risque et d'incertitude. Dans le cadre de notre étude, les citoyens nous ont fait part de leurs attentes eu égard à la solution de gestion, mais aussi de leurs craintes et de leurs préoccupations face à l'incertitude et aux risques associés au combustible nucléaire irradié. Au moment de formuler sa recommandation dans son rapport final, il incombe à la SGDN d'exposer clairement comment elle entend gérer les risques et l'incertitude. Nous entendons définir plus complètement dans ce rapport la nature du risque encouru et faire honnêtement état des impondérables et du degré d'incertitude associé aux diverses solutions proposées.

Il nous incombe également de cerner les points qui inspirent confiance. Nous entendons faire ressortir comment la science et la technologie – tant en théorie qu'en pratique – ainsi que notre connaissance de l'environnement et de la manutention des substances dangereuses démontrent que les préoccupations manifestées sont en partie injustifiées. Nous entendons donner suite au désir exprimé par la population d'en apprendre davantage au sujet des zones d'incertitude – notamment eu égard au transport et à la sécurité. Nous traiterons du mandat important des agences et ministères fédéraux pour ce qui concerne la surveillance de l'implantation et de l'exploitation des installations de gestion du combustible irradié. Les plans de mise en œuvre de la solution de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié prévoient que la Commission canadienne de sûreté nucléaire, Transports Canada et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale joueront un rôle de premier plan dans les décisions relatives à la sélection du site, à la construction et à l'exploitation des installations et au transport du matériel radioactif.

En dernier ressort, la SGDN devra faire preuve de discernement pour formuler une recommandation à l'intention du gouvernement du Canada. Il n'existe ni formule ni grille unique pour évaluer les options à l'étude et nous ne pouvons fonder nos conclusions sur les seuls résultats de l'analyse quantitative. Nous avons mené notre étude en faisant appel aux connaissances de spécialistes de la science, du génie, du savoir traditionnel autochtone et des sciences sociales, afin d'être en mesure de

## REGARD SUR L'AVENIR

bien comprendre les considérations éthiques et sociales en cause. Non seulement avons-nous pu tabler sur de nombreux rapports techniques et mémoires de recherche rédigés avant la création de la SGDN, mais nous avons commandé de nouveaux travaux de recherche. Il nous incombe maintenant de faire la synthèse de ces connaissances afin de formuler des recommandations. Ce faisant, nous devrons déterminer au mieux de notre connaissance la solution qui reflète le mieux les valeurs, les principes et les critères retenus.

Il est essentiel, tout au long de ce processus de prise de décision à long terme, que le dialogue de société que nous avons amorcé se poursuive et s'intensifie. Même si la phase d'évaluation des solutions de gestion prendra fin le 15 novembre 2005, la population en général et les peuples autochtones auront bien d'autres occasions de participer au processus. Nous avons mis en œuvre un programme d'engagement varié afin de faire la connaissance des groupes intéressés par la question et d'instaurer un dialogue avec eux. Nous avons ainsi établi l'assise nécessaire à la poursuite de ce dialogue aux étapes de la prise de décision et de la mise en œuvre.

La SGDN se devra de gagner la confiance de la population. Le 15 novembre 2005, nous soumettons au ministre des Ressources naturelles du Canada un rapport qui représentera l'aboutissement de trois années studieuses au cours desquelles nous avons procédé à une évaluation complète, équilibrée et objective des solutions de gestion proposées. Nous avons entrepris cette étude l'esprit ouvert, avons exploré à fond les diverses facettes de la question, et nous ferons alors état des conclusions auxquelles nous en sommes arrivés. Malgré les efforts que nous avons déployés pour assurer la mise en oeuvre d'un processus d'examen transparent, ouvert et inclusif, nous sommes conscients que certaines personnes s'interrogent sur l'objectivité de la SGDN, sachant que son Conseil d'administration est formé de représentants de l'industrie. Il faudra donc continuer de nous efforcer de gagner la confiance de la population.

### Atteinte de nos objectifs finaux

Principales activités de la SGDN pour 2005 :

- Analyse. Nous terminerons l'évaluation comparative des solutions de gestion.
- Solution de gestion et plan de mise en œuvre. Nous consacrerons une bonne partie de l'année 2005 à la formulation de nos recommandations au gouvernement du Canada.
- Rapport d'étude préliminaire. Au cours de l'année 2005, nous soumettrons les résultats de notre évaluation et un ensemble provisoire de recommandations à l'examen public.
- Engagement. Nous procéderons à une consultation auprès du grand public et des peuples autochtones portant sur le Rapport d'étude préliminaire et axée sur nos recommandations provisoires. Nous poursuivrons les dialogues déjà engagés, notamment nos efforts concertés avec les organismes autochtones nationaux, régionaux et locaux.

## DOCUMENTS D'ÉTAPE

- Peaufinage. Nous peaufinerons notre étude à la lumière des commentaires recueillis.

- Rapport final. Nous présenterons au ministre des Ressources naturelles du Canada notre rapport final, auquel seront incorporés les observations du Conseil consultatif et un résumé des commentaires recueillis dans le cadre de nos activités d'engagement avec les peuples autochtones et le grand public.

***Posons-nous les bonnes questions?*** Notre premier document de discussion, publié en novembre 2003, avait pour objet principal d'inviter les citoyens canadiens à nous faire part de leurs observations quant aux enjeux que la SGDN devait prendre en considération et aux questions qu'elle devait poser dans le cadre de son analyse des différentes solutions de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié du Canada.

***Les options et leurs implications.*** Notre deuxième document de discussion, publié en Septembre 2004, s'inspirait des résultats des discussions relatives au premier document et invitait les Canadiens à nous faire part de leurs commentaires au sujet de l'analyse préliminaire des différentes solutions de gestion.

***Choisir une option (Version préliminaire).*** Au printemps 2005, nous publierons un document qui prendra appui sur les documents antérieurs et sur les discussions auxquelles ils auront donné lieu pour fournir une évaluation comparative raffinée des solutions de gestion, soumettre un ensemble provisoire de recommandations à l'examen public et proposer des stratégies de mise en œuvre.

***Choisir une option.*** Notre rapport final sera publié et présenté au ministre des Ressources naturelles au plus tard le 15 novembre 2005. Nous y fournirons une évaluation comparative finale des solutions de gestion et des plans de mise en œuvre, et y présenterons nos recommandations finales. Nous y résumerons aussi les commentaires du public sur les solutions de gestion de rechange et la stratégie de mise en œuvre et y transmettrons les commentaires formulés par le Conseil consultatif au sujet de l'étude et des recommandations de la SGDN.

Le Conseil consultatif >
Les fonds en fidéicommis >
Profil de la société >

La Loi sur les déchets de combustible nucléaire exigeait de la SGDN qu'elle forme un Conseil consultatif largement représentatif qui examinerait et commenterait par écrit l'étude, les recommandations et chacune des solutions de gestion proposées. La SGDN est tenue de présenter les observations du Conseil au ministre des Ressources naturelles du Canada et de les rendre publiques.

## LE CONSEIL CONSULTATIF

### Fonctionnement

Conformément aux prescriptions de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire (LDCN), le Conseil d'administration de la SGDN a mis sur pied un Conseil consultatif à l'automne 2002. Le Conseil consultatif a pour fonction d'examiner le plan d'étude proposé par la Société et d'étudier l'exposé des propositions de gestion et de lui faire part de ses observations écrites à ce sujet. Ses observations formulées à l'intention de la Société, qui doivent paraître dans le rapport d'étude présenté au gouvernement, seront rendues publiques.

Le Conseil consultatif s'est aussi engagé à fournir des conseils indépendants à la SGDN tout au long de l'étude. Ainsi, les membres du Conseil nous ont fourni encadrement et conseils quant à l'approche adoptée pour intéresser le public à notre étude, à la conception du processus de consultation et à la planification du travail.

Les réunions du Conseil consultatif sont organisées de façon à permettre aux membres de s'acquitter de ces doubles responsabilités.

- Une partie des réunions est conçue pour donner aux membres du Conseil l'occasion de jouer leur rôle de conseillers indépendants en déterminant les enjeux ou les questions dont ils voudraient que la SGDN tienne compte.

- Elles comportent des séances à huis clos au cours desquelles les membres du Conseil ont la possibilité de délibérer en privé.

- De plus, ces séances sont organisées de façon à permettre à la Présidente de la SGDN de présenter des rapports détaillés et d'inviter les membres du Conseil à examiner des éléments clés du plan de travail de la SGDN.

Au cours de l'année, le Conseil consultatif a établi un Sous-comité sur la participation autochtone ayant mandat de surveiller cette importante composante du mandat de la SGDN. Le Sous-comité reçoit des rapports sur l'état d'avancement des plans d'engagement des peuples autochtones, passe en revue les résultats de ces activités d'engagement et fournit conseils et orientation à l'organisation. Sont membres de ce Sous-comité l'honorable David Crombie (Président du Conseil consultatif), M. Donald Obonsawin et M. Frederick Gilbert.

Afin de tenir le Conseil au fait de l'évolution générale des activités de la SGDN, celle-ci a mis en place des processus tels que la transmission de rapports mensuels écrits sur l'état d'avancement et la présentation de rapports verbaux à chaque réunion du Conseil. De plus, le Président du Conseil consultatif assiste à toutes les réunions du Conseil d'administration et est témoin de ses délibérations, ce qui permet aux deux entités d'être tenues constamment au fait de l'évolution de leur réflexion respective. Chaque année, les membres du Conseil consultatif rencontrent également les membres du conseil d'administration de la SGDN à l'occasion afin de leur communiquer leur point de vue.

En 2004, le Conseil consultatif a tenu six réunions. À la demande des membres du Conseil, les procès-verbaux de ces réunions sont affichés sur le site Web de la SGDN: www.sgdn.ca. Les membres du Conseil communiquent également tout au long de l'année entre les réunions, que ce soit dans le cadre de discussions informelles ou de conférences téléphoniques.

## LE CONSEIL CONSULTATIF

### Activités en 2004

Une bonne partie des délibérations du Conseil en 2004 ont porté sur la meilleure façon de s'acquitter des obligations qu'impose la loi à l'organisme. Afin de se préparer à formuler les observations écrites devant être présentées au ministre des Ressources naturelles du Canada en novembre 2005, les membres du Conseil ont tenu des réunions privées desquelles étaient exclus les membres de la direction de la SGDN.

La SGDN s'est employée à fournir aux membres du Conseil consultatif les renseignements et les ressources nécessaires pour procéder à un examen attentif de l'étude de la SGDN et des solutions de gestion proposées. Les membres du Conseil ont à l'occasion exprimé le souhait d'obtenir plus de renseignements ou d'assister à des séances d'information sur certaines questions. Ils ont aussi adopté une approche proactive et présenté leurs propres séances d'information sur des questions d'actualité.

La SGDN a organisé à l'intention des membres du Conseil consultatif plusieurs réunions destinées à leur fournir des données contextuelles et des renseignements importants sur divers domaines d'intérêt pouvant les aider à s'acquitter de leur mandat. Ainsi, les membres du Conseil ont pu rencontrer des représentants d'Action déchets nucléaires, réseau de 34 organismes préoccupés par les déchets hautement radioactifs et l'énergie nucléaire au Canada. Le Conseil consultatif a aussi invité l'animatrice de l'atelier sur le savoir traditionnel autochtone tenu par la SGDN en 2003 à traiter de la possibilité de puiser à même la sagesse autochtone pour formuler des lignes directrices inspirées de l'éthique et des façons d'incorporer les systèmes de gestion autochtones traditionnels à la solution de gestion du combustible nucléaire irradié. Des représentants de l'Église unie du Canada ont été invités à rencontrer le Conseil consultatif afin de lui exposer leurs positions sur les questions nucléaires ainsi que leurs points de vue sur la prise en compte des considérations sociales et éthiques.

Toujours à la demande du Conseil, des membres de la table ronde des experts en éthique ont fait à son intention une présentation sur le cadre éthique et social qu'ils ont élaboré. Les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP) ont présenté au Conseil les résultats du dialogue national entre citoyens, élément principal des efforts déployés par la SGDN en 2004 afin de mieux comprendre les valeurs des citoyens.

Ces présentations sont venues compléter les présentations analogues faites devant le Conseil en 2003 sur diverses questions d'ordre technique, social et réglementaire. Le Conseil entend continuer d'inviter divers groupes à lui faire des présentations en 2005 afin d'enrichir la banque de renseignements sur laquelle il peut faire fond.

## LE CONSEIL CONSULTATIF

Les membres du Conseil ont aussi visité des sites étrangers afin de se tenir au fait de la situation internationale. À l'invitation de la SGDN, un des membres du Conseil s'est rendu en Europe pour assister à une conférence sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié et en donner un compte rendu au Conseil. Un autre membre du Conseil a eu l'occasion de visiter un site en Finlande pour en apprendre davantage sur la planification de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

Tout au long de l'année, le Conseil a aussi fourni conseils et orientation à la SGDN concernant les activités d'engagement, plus particulièrement celles s'adressant aux peuples autochtones. Le Sous-comité sur la participation autochtone a surveillé et encadré la mise en œuvre du programme afin de veiller à ce que les contributions des peuples autochtones et leur savoir traditionnel se reflètent vraiment dans les travaux de la SGDN.

La présidente de la SGDN a également demandé au Conseil consultatif de la conseiller quant à la portée, à l'objet et à la structure des plans d'engagement de la population et des rapports destinés au public. Les membres du Conseil ont mis à profit leurs antécédents et leurs expériences pour conseiller la direction quant aux méthodes efficaces pour intéresser le public et assurer la tenue d'un dialogue éclairé avec les Canadiens. Ils lui ont aussi offert des suggestions sur la meilleure façon de structurer le rapport annuel et le document de discussion diffusés en 2004.

La SGDN a régulièrement organisé à l'intention des membres du Conseil consultatif des séances d'information destinées à les tenir au fait des questions clés soulevées dans le cadre des consultations et des sondages d'opinion. Le Conseil et la direction ont alors tenté de déterminer ensemble quelle était la meilleure façon de replacer ces questions dans le contexte général de l'étude. Les membres du Conseil ont assisté aux activités d'engagement afin d'observer directement l'éventail de questions, de préoccupations et de suggestions auxquelles donne lieu la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Certains des membres du Conseil ont aussi assisté aux séances de discussion du dialogue national entre citoyens, à des réunions tenues à l'échelle nationale et régionale, ainsi qu'aux séances d'information et de discussion auxquelles était convié le grand public.

La SGDN a présenté ses plans de travail relatifs à l'évaluation des solutions de gestion au Conseil consultatif pour fins d'examen et de commentaires. De plus, le Conseil a rencontré les membres de l'équipe d'évaluation afin d'étudier leur méthodologie et d'examiner les résultats de l'évaluation préliminaire des options.

## LES FONDS EN FIDÉICOMMIS

La Loi sur les déchets de combustible nucléaire (LDCN) oblige les sociétés productrices de déchets de combustible nucléaire à financer la gestion à long terme de ces déchets.

En vertu de la LDCN, Ontario Power Generation Inc., la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, Hydro-Québec et Énergie atomique du Canada limitée sont tenues d'instituer des fonds en fiducie et d'y verser chaque année une somme dont le montant est déterminé par la Loi.

Pour 2002, les sociétés étaient tenues de verser les sommes suivantes dans les fonds à titre de quote-part initiale :

| | |
|---|---|
| ONTARIO POWER GENERATION INC. | 500 000 000 $ |
| HYDRO-QUÉBEC | 20 000 000 $ |
| SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK | 20 000 000 $ |
| ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE | 10 000 000 $ |

Les sommes suivantes ont ensuite été versées dans les fonds en 2003 :

| | |
|---|---|
| ONTARIO POWER GENERATION INC. | 100 000 000 $ |
| HYDRO-QUÉBEC | 4 000 000 $ |
| SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK | 4 000 000 $ |
| ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE | 2 000 000 $ |

En 2004, conformément à la Loi, les quatre sociétés ont versé dans leur fonds respectif une somme dont le montant est indiqué ci-dessous :

| | |
|---|---|
| ONTARIO POWER GENERATION INC. | 100 000 000 $ |
| HYDRO-QUÉBEC | 4 000 000 $ |
| SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK | 4 000 000 $ |
| ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE | 2 000 000 $ |

Ces obligations législatives relèvent de la responsabilité individuelle des sociétés susmentionnées et non de la SGDN. Ces fonds sont mentionnés ici à cause de leur importance pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

Conformément à la LDCN, la SGDN rend publics les états financiers vérifiés de ces comptes en fidéicommis dès qu'ils sont produits par les institutions financières pour chaque exercice.

La SGDN peut affecter ces fonds uniquement à la mise en œuvre de la méthode de gestion qui sera retenue par le gouvernement du Canada, à la suite de l'autorisation d'une activité de construction ou d'entreposage aux termes de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN).

## PROFIL DE LA SOCIÉTÉ – LA SOCIÉTÉ

### BASE LÉGISLATIVE

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) constitue une société sans but lucratif aux termes de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes.

Son mandat est défini dans la Loi sur les déchets de combustible nucléaire (LDCN), qui est entrée en vigueur le 15 novembre 2002.

La LDCN oblige les principaux producteurs de déchets de combustible nucléaire à établir une société de gestion des déchets en vue de :

- proposer au gouvernement du Canada des méthodes de gestion des déchets de combustible nucléaire;
- mettre en œuvre la méthode qui sera retenue par le gouvernement du Canada.

La LDCN rend les sociétés d'énergie nucléaire responsables du financement de la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire en les obligeant à établir la SGDN et à financer ses activités et ses travaux.

En conséquence, Ontario Power Generation Inc., la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec comptaient au nombre des membres fondateurs de la SGDN. Conformément aux exigeances de la Loi, ces sociétés ont établi une entente de partage des coûts en vertu de laquelle elles assument le budget de fonctionnement annuel de la SGDN. Elles ont également élaboré de concert les structures de gouvernance de la SGDN.

La SGDN doit exécuter les tâches administratives, financières et pratiques nécessaires pour assurer la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Dans la première partie de son mandat, la SGDN doit examiner les méthodes de gestion du combustible nucléaire irradié du Canada, en recommander une et faire rapport périodiquement au gouvernement du Canada. Chacune des méthodes proposées doit faire l'objet de consultations auprès du grand public et notamment des peuples autochtones.

## PROFIL DE LA SOCIÉTÉ – LA SOCIÉTÉ

La LDCN oblige la SGDN à examiner au moins trois méthodes de gestion :

- l'évacuation en couches géologiques profondes dans le Bouclier canadien;
- l'entreposage à l'emplacement des réacteurs nucléaires;
- l'entreposage centralisé (en surface ou souterrain).

La SGDN a aussi la possibilité d'étudier d'autres méthodes.

La LDCN accorde trois ans à la SGDN pour tenir ses consultations publiques et présenter son rapport d'étude et ses recommandations au gouvernement. L'étude doit être remise au ministre et rendue publique au plus tard trois ans après la date d'entrée en vigueur de la LDCN (soit au plus tard le 15 novembre 2005).

La LDCN oblige les sociétés d'énergie nucléaire (Ontario Power Generation Inc., la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec) et EACL à instituer des fonds en fiducie dans lesquels elles doivent verser des sommes annuellement pour financer la mise en œuvre de la solution de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié retenue par le gouvernement. Elle précise en outre le montant des versements annuels que chacune des quatre sociétés devra faire dans son fonds.

La Loi donne au gouvernement fédéral le mandat de surveiller le processus.

- La SGDN doit présenter des rapports annuels au ministre des Ressources naturelles et mettre ces rapports à la disposition du public.

### FONCTIONNEMENT

À la fin de l'exercice financier 2004, la SGDN comptait un effectif à plein temps de 13 personnes, en incluant la présidente.

[1] Selon le concept décrit par Énergie atomique du Canada (EACL) dans son ***Étude d'impact sur l'environnement concernant le concept du stockage permanent des déchets de combustible nucléaire du Canada***, compte tenu des observations dont cette étude a fait l'objet dans le ***Rapport de la Commission d'évaluation environnementale du concept de gestion et de stockage des déchets de combustible nucléaire*** publié en février 1998.

LE SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES (SGDN) EST SITUÉ AU 49 DE L'AVENUE JACKES, RDC, TORONTO, ONTARIO, M4T 1E2.

## PROFIL DE LA SOCIÉTÉ – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Loi sur les déchets de combustible nucléaire (LDCN) obligeait les sociétés d'énergie nucléaire à créer la SGDN. La composition de son Conseil d'administration est conforme à la LCDN, reflétant le principe du pollueur-payeur adopté par le gouvernement canadien.

Le Conseil est actuellement formé de six membres, qui sont des représentants des trois principaux producteurs canadiens de combustible nucléaire irradié, Ontario Power Generation Inc., Hydro-Québec et Énergie nucléaire NB.

Les membres du Conseil se sont réunis à neuf reprises en 2004 et ils ont en outre rencontré périodiquement les membres du Conseil consultatif. Par souci de transparence, le Conseil a demandé que les procès-verbaux de ses réunions soient affichés sur le site Web de la SGDN, www.sgdn.ca.

Il incombe au Conseil de surveiller l'administration générale et la gouvernance de la SGDN, et notamment d'approuver les dispositions budgétaires annuelles.

En 2004, le Conseil a continué d'examiner et de raffiner les contrôles internes et les procédures administratives afin d'assurer la mise en place de saines pratiques de gouvernance. Les membres du Conseil ont examiné et approuvé les états financiers vérifiés de 2004 et les ont présentés aux membres de la SGDN à l'occasion de leur assemblée générale annuelle. Le Conseil a été tenu au fait de l'évolution des dépenses budgétaires de l'organisme en 2004, a approuvé les marchés importants et a reçu des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'activités pour 2004.

À l'automne 2004, le Conseil a examiné les besoins de crédits budgétaires de la SGDN pour l'exercice 2005. Après avoir examiné le calendrier, les jalons et révisions associés à la préparation du Rapport d'étude préliminaire devant être diffusé en 2005, le Conseil a approuvé le plan d'activités proposé par la SGDN pour 2005. Le plan décrit les activités d'engagement et le travail d'analyse anticipés afin de permettre la remise du rapport d'étude final en novembre 2005, comme l'exige la LDCN.

Le Comité de la vérification, des finances et du risque, formé de trois membres du Conseil d'administration, s'est réuni à quatre reprises en 2004.

Le Comité a assuré la surveillance de la vérification externe des états financiers de la SGDN pour 2003. Il a servi de conseil pour la sélection des vérificateurs externes et pour les conditions du plan des services de vérification; il a rencontré les vérificateurs externes pour examiner avec eux les résultats de la vérification. Le programme prévoit un examen régulier du risque économique ainsi qu'une marche à suivre pour cerner et gérer ces risques. Les membres ont passé en revue les politiques et pratiques de la SGDN en matière de finance et de comptabilité et fait des recommandations afin d'assurer la mise en place de contrôles internes adéquats. Le Comité s'est entre autres penché sur la mise à jour en cours d'exercice des projections budgétaires, sur les états financiers trimestriels et sur l'examen des éléments clés du plan d'activités proposé par la présidente pour 2005 avant sa présentation au Conseil d'administration.

À la demande du président du Conseil, Ken Nash a agi à titre de président du Conseil intérimaire pendant une brève période.

René Pageau, Directeur, Projet de remise à neuf de Gentilly 2, Hydro-Québec, a quitté le Conseil d'administration de la SGDN en octobre 2004. Hydro-Québec a nommé Michel Rhéaume pour prendre sa place à titre de représentant de la Société au le Conseil d'administration.

## PROFIL DE LA SOCIÉTÉ – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Le Conseil d'administration



LAURIE COMEAU
Directeur, Sécurité personnelle et environnement,
Centrale nucléaire de Point Lepreau, Énergie nucléaire NB



KEN NASH, PRÉSIDENT DU CONSEIL*
Vice-président, Gestion des déchets nucléaires
Ontario Power Generation Inc.



FRED LONG
Vice-président, Planification financière
Ontario Power Generation Inc.



RENÉ PAGEAU
Directeur, Projet de remise à neuf de Gentilly 2
Hydro-Québec
*Jusqu'au 18 octobre 2004*



ADÈLE MALO
Vice-présidente, directrice des affaires juridiques
Vice-présidente, Développement durable
Secrétaire générale par intérim
Ontario Power Generation Inc.



MICHEL R. RHÉAUME
Chef, Affaires réglementaires, environnementales et consultations publiques
Projet de remise à neuf de Gentilly 2, Hydro-Québec
*Nommé le 18 octobre 2004*

### Dirigeants

ELIZABETH DOWDESWELL
Présidente

FRED LONG
Trésorier

KATHRYN SHAVER
Sécrétaire générale

** À la demande de Richard Dicerni, M. Nash a agi à titre de Président du Conseil intérimaire pendant un certain temps.*

## PROFIL DE LA SOCIÉTÉ – LE CONSEIL CONSULTATIF

Conformément à la Loi sur les déchets de combustible nucléaire, la SGDN a mis sur pied en 2002 un Conseil consultatif non lié et autonome. Ce Conseil est formé de personnes bien informées en matière de gestion des déchets nucléaires et habituées à travailler avec les citoyens et les collectivités à tout un éventail des questions d'intérêt public stimulantes.

Le Conseil consultatif a pour fonction d'examiner le plan d'étude proposé par la Société et d'étudier l'exposé des propositions de gestion et de lui faire part de ses observations écrites à ce sujet. Ses observations formulées à l'intention de la société, qui doivent paraître dans le rapport d'étude présenté au gouvernement, seront rendues publiques.

En plus de faire des observations sur les solutions de gestion proposées et sur l'étude de la SGDN, le Conseil consultatif fournira encadrement et conseils au conseil d'administration de la SGDN et à sa Présidente. Par exemple, son rôle consistera à :

- assurer que les propositions de solutions et les rapports de la Société tiennent compte de l'opinion du public et des groupes d'intérêt et les reflètent de manière équilibrée et réfléchie;
- aider la Société à assurer que ses processus sont de bonne qualité, ouverts, transparents, compréhensifs et solides;
- faire régulièrement des observations sur la façon dont la Société s'acquitte de ses fonctions.

Les membres du Conseil sont nommés pour une période de quatre ans. Le Conseil consultatif compte actuellement neuf membres.

### Les membres du Conseil consultatif sont :



L'HONORABLE DAVID CROMBIE – PRÉSIDENT

M. David Crombie est actuellement Président et Chef de la direction de l'Institut urbain du Canada; il est aussi Président du Conseil d'administration de la Place de l' Ontario. Ancien maire de Toronto et ancien membre du Conseil privé, M. Crombie a été le premier chancelier de l'Université Ryerson et est titulaire de doctoats en droit (Honoris causa) qui lui ont été décernés par l'Université de Toronto et l'Université de Waterloo. M. Crombie est Officier de l'Ordre du Canada.



DAVID CAMERON

David R. Cameron est professeur au département de Sciences politiques de l'Université de Toronto et membre de la Société royale du Canada. Il a occupé de nombreux postes de haut fonctionnaire dans les administrations fédérale et ontarienne. Il continue à formuler des avis sur un grand nombre de questions gouvernementales.



HELEN COOPER

Helen Cooper a consacré la majeure partie de sa carrière au domaine de la planification stratégique et du développement des organismes parapublics et sans but lucratif. Elle a exercé les fonctions de médiatrice et d'arbitre dans la résolution de conflits et a enseigné l'urbanisme à l'Université Queen's et à l'Université de Waterloo. Ancienne mairesse de Kingston, en Ontario, Mme Cooper a aussi été Présidente de l'Association des municipalités de l'Ontario.

## PROFIL DE LA SOCIÉTÉ — LE CONSEIL CONSULTATIF



### GORDON CRESSY

Gordon Cressy est Président de la Fondation Canadian Tire pour la famille. Ancien Président de United Way of Greater Toronto, il a occupé des postes de Vice-président à l'Université de Toronto et à l'Université de Ryerson. Il a une longue expérience du bénévolat communautaire.



### EVA LIGETI

Eva Ligeti est Directrice générale de Clean Air Partnership, organisme sans but lucratif ayant pour mandat de faire de Toronto une ville plus respectueuse de l'environnement et un chef de file mondial en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Avocate de formation, elle a été la première Commissaire à l'environnement de l'Ontario, poste qu'elle a occupé de 1994 à 1999.



### DONALD OBONSAWIN

Donald Obonsawin est Président et Chef de la direction de Jonview Canada Inc. Il a été Sous-ministre dans sept ministères ontariens sur une période de 15 ans. Il a aussi occupé des postes de haut fonctionnaire fédéral, notamment au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et au ministère de la Santé et du Bien-être social.



### FREDERICK GILBERT

Frederick Franklin Gilbert est Président de l'Université Lakehead de Thunder Bay, en Ontario. Il a mené une longue carrière dans l'enseignement et dans l'administration aux États-Unis et au Canada. Il a occupé plusieurs postes dans la fonction publique dans le domaine de la gestion de l'environnement et des espèces sauvages. Ses domaines de recherche sont la gestion des ressources et l'utilisation durable de l'environnement naturel.



### DEREK LISTER

Derek Lister est Directeur du département de Génie chimique à l'Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton, où il est également titulaire de la chaire de recherche en génie nucléaire. Ses principaux domaines de recherche sont la chimie et la corrosion associées aux circuits nucléaires.



### DANIEL ROZON

Daniel Rozon est professeur de Génie physique à l'École Polytechnique de Montréal. Membre de la Société nucléaire canadienne. Il est spécialiste de la physique des réacteurs et s'intéresse tout particulièrement à l'optimisation de la gestion du combustible nucléaire. Il a été Directeur de l'Institut de génie nucléaire pendant plus de 15 ans. Il est un expert reconnu des questions nucléaires à qui on fait souvent appel pour discuter des sujets d'actualité dans le domaine.

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS, ÉTATS FINANCIERS ET NOTES

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) ont été établis sous la responsabilité de la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Lorsque d'autres méthodes comptables existent, la direction a choisi celles qu'elle considère comme les plus appropriées. La préparation d'états financiers donne nécessairement lieu à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction particulièrement lorsque des opérations ayant une incidence sur la période comptable courante ne peuvent être comptabilisées avec certitude qu'à une date ultérieure. Les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 28 janvier 2005.

La direction maintient un système de contrôle interne conçu pour établir avec une assurance raisonnable que l'information financière est pertinente fiable et précise, que l'actif est préservé et que les opérations sont exécutées conformément aux autorisations données par la direction. Le système est contrôlé et évalué par la direction.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche, s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par les membres. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers et à indiquer si à leur avis ils présentent fidèlement la situation financière de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport des vérificateurs décrit la portée de leur vérification et présente leur opinion.

Le 16 février 2005

E Dowdeswell

Elizabeth Dowdeswell
Présidente

Fred Long
Trésorier

RV

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de la
Société de gestion des déchets nucléaires

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) au 31 décembre 2004 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la SGDN. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la SGDN au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.e.n.c.

Comptables agréés
Toronto (Ontario)
Le 28 janvier 2005 (le 16 février 2005 pour la note 6)

# BILAN

## Bilan

| 31 DÉCEMBRE 2004 | 2004 | 2003 |
|---|---|---|
| **ACTIF** | | |
| À COURT TERME | | |
| Espèces et quasi-espèces | 2 566 966 $ | 856 784 $ |
| Débiteurs (NOTE 4) | 187 250 | 1 980 132 |
| Charges payées d'avance et dépôts | 10 200 | - |
| | 2 764 416 | 2 836 916 |
| IMMOBILISATIONS (NOTE 3) | 159 774 | 206 354 |
| | 2 924 190 $ | 3 043 270 $ |
| **PASSIF** | | |
| À COURT TERME | | |
| Créditeurs et charges à payer (NOTE 4) | 2 117 291 $ | 1 208 533 $ |
| Montants à verser aux membres (NOTE 5) | 61 591 | - |
| | 2 178 882 $ | 1 208 533 $ |
| ENGAGEMENT (NOTE 8) | | |
| ACTIF NET | | |
| Montant net investi en immobilisations | 159 774 $ | 206 354 $ |
| Montant grevé d'une affection interne (NOTE 6) | 585 534 | 1 628 383 |
| | 745 308 | 1 834 737 |
| | 2 924 190 $ | 3 043 270 $ |

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL LE 16 FEVRIER 2005

K. E. Nash

KEN NASH. DIRECTEUR, TORONTO, CANADA

Amalo

ADÈLE MALO, DIRECTRICE, TORONTO, CANADA

# ÉTAT DES RÉSULTATS ET ETAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

## État des résultats

EXECICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

| | 2004 | 2003 |
|---|---|---|
| **PRODUITS** | | |
| Apports des membres (NOTE 4) | 8 000 000 $ | 7 400 000 $ |
| Autres produits (NOTE 7) | 20 037 | 35 938 |
| | 8 020 037 $ | 7 435 938 $ |
| **CHARGES** | | |
| Administration (NOTE 4) | 2 210 395 $ | 2 013 197 $ |
| Consultation des parties intéressées et communications | 4 569 392 | 2 267 554 |
| Recherche et analyse | 2 033 016 | 1 175 617 |
| Conseil consultatif | 217 986 | 204 285 |
| Amortissement | 78 677 | 55 152 |
| | 9 109 466 | 5 715 805 |
| (INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | (1 089 429) $ | 1 720 133 $ |

## État de l'évolution de l'actif net

EXECICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

| | 2004 | | | | 2003 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Investissement en immobilisations | Affectations internes | Montants non affecté | Total | Total |
| SOLDE AU DÉBUT | 206 354 $ | 1 628 383 $ | - $ | 1 834 737 $ | 114 604 $ |
| UTILISATION DES SOMMES AFFECTÉES POUR COMPLÉTER LE BUDGET (NOTE 6) | - | (1 628 383) | 1 628 383 | - | - |
| (INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | (78 677) | - | (1 010 752) | (1 089 429) | 1 720 133 |
| MONTANT INVESTI EN IMMOBILISATIONS | 32 097 | - | (32 097) | - | - |
| AFFECTIONS INTERNES (NOTE 6) | - | 585 534 | (585,534) | - | - |
| SOLDE À LA FIN | 159 774 $ | 585 534 $ | - $ | 745 308 $ | 1 834 737 $ |

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

## État des flux de trésorerie

| EXECICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004 | 2004 | 2003 |
|---|---|---|
| RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES | | |
| FONCTIONNEMENT | | |
| Encaisse provenant des apports des membres | 10 402 223 $ | 6 121 510 $ |
| Intérêts reçus sur les placements à court terme | 20 037 | 22 484 |
| | 10 422 260 $ | 6 143 994 $ |
| Encaisse versée en échange de fournitures et de services | (8 679 981) | (6 188 875) |
| | 1 742 279 | (44 881) |
| INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition d'immobilisations | (32 097) | (146 902) |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET DES PLACEMENTS À COURT TERME | 1 710 182 | (191 783) |
| ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT | 856 784 | 1 048 567 |
| ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN | 2 566 966 $ | 856 784 $ |

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 1. BUT DE L'ORGANISME

La Société de gestion des déchets nucléaires (« SGDN ») est un organisme sans but lucratif sans capital-actions, constitué conformément à la Loi sur les corporations canadiennes de 1970 (la « Loi »), ainsi que l'exige la Loi sur les déchets de combustible nucléaire du Canada (2002) (la « LDCN ») qui est entrée en vigueur le 15 novembre 2002.

Aux termes de la LDCN, les sociétés productrices d'électricité qui génèrent du combustible nucléaire irradié doivent constituer un organisme de gestion des déchets. En vertu de la LDCN, la SGDN doit former un Conseil consultatif, mener une étude et adresser des recommandations sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au gouvernement du Canada dans les trois années suivant l'entrée en vigueur de la LDCN. Pour effectuer cette étude, la SGDN doit procéder à une vaste consultation publique et recueillir l'avis de son Conseil consultatif. Dans le cadre de son mandat à long terme, la SGDN doit instaurer et appliquer la méthode de gestion que le gouvernement a choisie pour régler la question du combustible nucléaire irradié.

La SGDN a officiellement commencé ses activités le 1er octobre 2002. Les membres fondateurs de la Société sont Hydro-Québec, Énergie NB et Ontario Power Generation Inc. (les « membres »), soit des sociétés canadiennes qui génèrent actuellement du combustible nucléaire irradié en tant que sous-produit dû à la production d'électricité.

En vertu d'un accord conclu entre les membres, ceux-ci se partagent au prorata les coûts de la SGDN en fonction du nombre de grappes de combustible utilisées que chacun possède.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### Mode de présentation

Les présents états financiers constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux normes comptables qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés et les apports grevés d'affectations sont présentés selon la méthode du report. Les principales conventions comptables adoptées par la SGDN sont les suivantes :

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

| | |
|---|---|
| Mobilier | 7 ans |
| Matériel informatique | 3 ans |

### Espèces et quasi-espèces

Les quasi-espèces représentent des fonds de placement à court terme déposés dans un compte du marché monétaire.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

### Apports des membres reportés

Les apports sont comptabilisés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. L'excédent des apports reçus sur les charges est comptabilisé en tant qu'apports des membres reportés.

### Impôts sur les bénéfices

La SGDN est un organisme sans but lucratif et, en vertu de l'article 149(1)(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu, elle n'est pas assujettie à l'impôt.

### Juste valeur des instruments financiers

Les valeurs comptables de l'encaisse, des débiteurs ainsi que des créditeurs et charges à payer correspondent approximativement aux justes valeurs selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période visée. Étant donné l'incertitude inhérente à ces estimations, les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

## 3. IMMOBILISATIONS

| | 2004 | | | 2003 |
|---|---|---|---|---|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| Mobilier | 92 317 $ | 21 491 $ | 70 826 $ | 75 858 $ |
| Matériel informatique | 210 340 | 121 392 | 88 948 | 130 496 |
| | 302 657 $ | 142 883 $ | 159 774 $ | 206 354 $ |

## 4. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS ET SOLDES

| Opérations durant l'année | 2004 | 2003 |
|---|---|---|
| Apports reçus | | |
| Ontario Power Generation Inc. | 7 300 000 $ | 6 700 000 $ |
| Énergie NB | 350 000 | 350 000 |
| Hydro-Québec | 350 000 | 350 000 |

## 4. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS ET SOLDES (SUITE)

| | 2004 | 2003 |
|---|---|---|
| Produits et services acquis auprès de | | |
| Ontario Power Generation Inc. | | |
| Mobilier de bureau | - $ | 1 971 $ |
| Services de gestion | 904 527 | 848 689 |
| **Soldes impayés** | | |
| Montants à verser à Ontario Power Generation Inc. (inclus dans les créditeurs et charges à payer) | 204 591 $ | 82 410 $ |
| Montants à recevoir et inclus dans les débiteurs | | |
| Ontario Power Generation Inc. | - $ | 1 835 305 $ |
| Énergie NB | 93 625 | 109 328 |
| Hydro-Québec | 93 625 | 35 499 |

## 5. MONTANTS À VERSER AUX MEMBRES

| | 2004 | 2003 |
|---|---|---|
| Solde au début | - $ | 736 198 $ |
| Paiement excédentaire par un membre | 61 591 | - |
| | 61 591 $ | 736 198 $ |
| Moins : montants remboursés aux membres | - $ | (736 198) $ |
| Solde à la fin | 61 591 $ | - $ |

## 6. ACTIFS NETS GREVÉS D'AFFECTATIONS INTERNES (FONDS DE PRÉVOYANCE)

Le 16 février 2005, le conseil d'administration a accepté qu'un montant de 585 534 $ (1 628 383 $ en 2003) représentant les apports des membres reportés soit transféré à l'actif net grevé d'affectations internes (fonds de prévoyance) afin d'être utilisé ultérieurement.

## 7. AUTRES PRODUITS

| | 2004 | 2003 |
|---|---|---|
| Intérêts créditeurs | 20 037 $ | 22 484 $ |
| Crédits de TPS | - | 13 454 |
| | 20 037 $ | 35 938 $ |

## 8. ENGAGEMENT

La SGDN a signé un contrat de sous-location de trois ans pour ses bureaux situés au 49, avenue Jackes, à Toronto (Ontario), qui a pris effet le 1er décembre 2002. Le contrat prévoit un premier mois d'occupation gratuit qui est amorti sur la durée du bail. Les paiements de location totalisent annuellement 129 627 $ et sont assujettis à un ajustement au titre du partage des coûts relativement aux locaux communs du bureau qui sont partagés avec un autre locataire de l'édifice ainsi qu'au titre de la variation des frais d'exploitation sur la durée du bail.

Au cours de la prochaine année, le paiement annuel estimatif se présente comme suit :

| | |
|---|---|
| 2005 | 118 825 $ |

## COORDONNÉES

Société de gestion des déchets nucléaires
49, avenue Jackes, RDC
Toronto (Ontario)  Canada  M4T 1E2
Téléphone :  416.934.9814 ou 1.866.249.6966
Télécopieur : 416.934.9526
Site Web : www.sgdn.ca

♻ Ce document est imprimé sur papier recyclé.
Design: Hambly & Woolley inc.